

**FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**

**REPUBLIQUE DU BENIN**

**PROJET D'ELECTRIFICATION DE 17 CENTRES RURAUX**

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET**

**DEPARTEMENT –REGION OUEST**

**SEPTEMBRE 2006**

## TABLE DES MATIERES

	<b>Pages</b>
• <b>RESUME ANALYTIQUE</b>	<b>(i-iii)</b>
• <b>EQUIVALENCES MONETAIRES – SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>(iv)</b>
• <b>DONNEES DE BASE</b>	<b>(v – vii)</b>
• <b>MATRICE DE CADRE LOGIQUE DU PROJET</b>	<b>(viii)</b>
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2 OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROJET .....</b>	<b>2</b>
2.1 OBJECTIFS DU PROJET.....	2
2.2 DESCRIPTION DU PROJET .....	2
2.3 FORMULATION DU PROJET.....	2
2.4 PREPARATION, EVALUATION, APPROBATION DU PROJET .....	3
<b>3 EXECUTION DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
3.1 ENTREE EN VIGUEUR, DEMARRAGE ET CALENDRIER D’EXECUTION .....	4
3.2 MODIFICATIONS .....	5
3.3 INCIDENCE DES MODIFICATIONS SUR LES OBJECTIFS DU PROJET .....	5
3.4 RAPPORTS ET AUDITS .....	6
3.5 ACQUISITIONS DES BIENS ET SERVICES .....	6
3.6 SOURCES DE FINANCEMENT ET DECAISSEMENTS .....	7
<b>4 PERFORMANCE DU PROJET.....</b>	<b>8</b>
4.1 RESPECT DES CONDITIONS DE L’ ACCORD DE PRET.....	8
4.2 PERFORMANCE OPERATIONNELLE.....	8
4.3 PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE.....	9
4.4 PERFORMANCE : FOURNISSEURS, INGENIEUR-CONSEIL, ENTREPRENEUR, ORGANE D’EXECUTION .....	10
4.5 PERFORMANCE FINANCIERE .....	12
4.6 PERFORMANCE ECONOMIQUE.....	12
4.7 EVALUATION GLOBALE .....	12
<b>5 INCIDENCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU PROJET.....</b>	<b>12</b>
5.1 INCIDENCE SOCIALE .....	12
5.2 INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE.....	13
<b>6 VIABILITE DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
<b>7 PERFORMANCE BANQUE, EMPRUNTEUR ET BAILLEURS DE FONDS .....</b>	<b>14</b>
7.1 PERFORMANCE DE LA BANQUE .....	14
7.2 PERFORMANCE DE L’EMPRUNTEUR .....	15
7.3 PERFORMANCE DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS .....	15
<b>8 PERFORMANCE GLOBALE ET NOTATION .....</b>	<b>15</b>
<b>9 CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>16</b>
9.1 CONCLUSIONS .....	16
9.2 ENSEIGNEMENTS TIRES .....	16
9.3 RECOMMANDATIONS.....	18

## LISTE DES ANNEXES

	Nbre pages	
<b>Annexe 1</b>	<b>Carte de l'électricité du Bénin</b>	<b>1</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>Conditions préalables à la mise en vigueur du prêt</b>	<b>1</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>Coûts et financement du projet</b>	<b>1</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>Coûts par Fournisseurs – Décaissements par catégorie</b>	<b>1</b>
<b>Annexe 5</b>	<b>Calcul des taux de rentabilité économique et financière</b>	<b>2</b>
<b>Annexe 6</b>	<b>Bilan et comptes de résultat de la SBEE</b>	<b>1</b>
<b>Annexe 7</b>	<b>Evaluation de la performance et notation</b>	<b>2</b>
<b>Annexe 8</b>	<b>Recommandations et actions de suivi</b>	<b>1</b>
<b>Annexe 9</b>	<b>Commentaires sur le Rapport d'achèvement de la Banque</b>	<b>1</b>
<b>Annexe 10</b>	<b>Sources d'information</b>	<b>1</b>

Le présent rapport d'achèvement a été rédigé par M. J.B. NGUEMA-OLLO, Ingénieur Electromécanicien, OINF.3, et un Consultant, Analyste Financier, OINF.3, à la suite d'une mission au Bénin du 23 novembre au 15 décembre 2005. Pour tout renseignement, s'adresser à MM. G. MBESHERUBUSA, Directeur, OINF, A.T. DIALLO, Chef de Division, OINF.3 ou à l'auteur du rapport.

## RESUME ANALYTIQUE

1 Le projet d'électrification de 17 centres ruraux faisait partie du programme d'électrification rurale entrepris depuis les années 70 par le Bénin dans le cadre de ses plans de développement. L'objectif visé par le Gouvernement était de maintenir un taux d'accroissement annuel d'électrification de 6,1% et c'est à cet effet, que le Gouvernement avait envisagé un programme à moyen terme de développement de l'électrification rurale. L'objectif de ce programme vise l'atteinte d'un taux de couverture de 51% à l'horizon 2006 et à long terme, la desserte progressive en électricité pour tous à moindre coût et la promotion de l'éclairage public dans les villes et les campagnes par le renforcement et l'extension des réseaux électriques.

2 Le projet d'électrification de 17 centres ruraux a été complètement achevé en juillet 2005. Il a permis d'électrifier 28 localités soit une augmentation de 65%. La réalisation du projet a accusé un retard global de 24 mois lié essentiellement aux lourdeurs administratives dans la satisfaction des conditions de mise en vigueur et de premier décaissement et dans la passation des marchés. Toutefois, les réalisations physiques du projet ont été largement supérieures aux prévisions et presque tous les objectifs du projet ont été atteints et dépassés, à la grande satisfaction du Gouvernement du Bénin, du principal bénéficiaire qu'est la SBEE et surtout des populations concernées. Dans l'ensemble, les travaux du projet ont été réalisés dans un délai acceptable et à un coût tout à fait raisonnable. La qualité des ouvrages qui ont été construits et leur fonctionnement sont satisfaisants.

3 La performance institutionnelle du projet est acceptable. La réalisation du projet a permis d'assurer un transfert de technologie et une formation par compagnonnage qui fait que la SBEE dispose actuellement d'une cellule capable de gérer sans trop de problèmes des projets similaires à l'avenir. Néanmoins, la cellule d'exécution du projet n'a bénéficié de la part de la SBEE ni d'une autonomie, ni des moyens techniques et humains adéquats. Elle n'a ni une comptabilité séparée ni des procédures administratives et financières pour un meilleur suivi du projet.

4 le secteur de l'électricité a connu, en 2004, une profonde réforme. Il a été séparé du secteur de l'eau. Deux entités indépendantes ont été créées : la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE) pour gérer les activités de l'électricité et la SONEB pour gérer les activités de l'eau. L'organe d'exécution du projet était la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE). Son patrimoine, suite à la réforme précitée, a été scindé en deux parties et un bilan d'ouverture a été arrêté pour la nouvelle SBEE et un autre pour la SONEB. L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise de l'Énergie a été créée. Le code de l'électricité est en cours d'approbation par l'Assemblée Nationale. Les réformes continuent et les organes de régulations telles que le fonds d'électrification rurale seront mis en place dès l'approbation du code d'électricité.

5 La performance financière du projet est satisfaisante. Malgré une fluctuation défavorable du taux de change, 11 localités supplémentaires ont été électrifiées. Le nombre de localité a augmenté de 65% par rapport aux prévisions lors de l'évaluation; alors que le coût du projet n'a augmenté que de 12,17 % grâce aux rallonges budgétaires de la SBEE et du Gouvernement. Le cash-flow du projet représente 25% du chiffre d'affaires et permet de continuer l'effort de financement des branchements. Le taux de rentabilité interne financière (TRIF) à l'achèvement est de 12% contre 2,1% estimée à l'évaluation du projet.

6 La performance économique du projet est satisfaisante. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) à l'achèvement est de 19,00% contre 10,14% à l'évaluation du projet. Le projet a eu un impact positif sur l'économie avec le développement des activités socio-économiques dans les localités concernées. Les avantages socio-économiques, induits par la réalisation du projet, concernent à la fois, l'éducation, la santé, les femmes, les jeunes et les petites entreprises. Néanmoins le recensement de ces activités n'a pas été formellement effectué. Le projet a contribué à créer un climat de sécurité et une activité commerciale. Il contribue également à la lutte contre l'exode rural en offrant des avantages aux promoteurs locaux de petites entreprises. L'impact du projet sur le développement est satisfaisant et les perspectives de durabilité sont bonnes. Le projet constitue une base pour le développement socio-économique de la zone électrifiée.

7 Les enseignements à tirer de la réalisation du projet se résument comment suit : i) La réalisation tardive des conditions de mise en vigueur et de premier décaissement des prêts affectent souvent et considérablement la performance des projets. Les Etats emprunteurs, doivent veiller à réduire les délais de ratification des prêts et à rester dans les délais admissibles par la Banque. Le projet est un véritable succès tant sur le plan opérationnel et financier que sur le plan économique et social, cependant, l'analyse des 24 mois de retard de son exécution interpellent sur les délais excessifs au Bénin : i) de la mise en vigueur des accords de prêt à cause de leurs ratifications tardives, et ii) de la passation des marchés à cause du respect insuffisant des règles de procédure de la Banque en la matière. La Banque et le Gouvernement devraient prendre les dispositions nécessaires pour réduire au strict minimum ces délais.

#### ***Mise en vigueur des accords de prêt***

8 Concernant la mise en vigueur des accords de prêt, la raison essentielle des retards est due au délai excessif de la ratification de l'accord de prêt. En effet, au Bénin, l'Assemblée Nationale tient deux sessions parlementaires par an avec des ordres du jour arrêtés à l'avance. Si la promulgation de la loi portant autorisation de la ratification d'un accord de prêt n'est pas prévu, il faudrait attendre la prochaine session à moins de convoquer une session parlementaire extraordinaire. Le Gouvernement du Bénin devrait donc examiner : i) soit la possibilité d'obtenir une autorisation parlementaire pour emprunter et recevoir des dons jusqu'à un montant déterminé en fonction des projections budgétaires élaborées lors de la préparation de ladite loi de finance. Une fois cette loi de finance votée, et jusqu'à concurrence du plafond d'endettement ainsi autorisé, on n'aura plus besoin de ratification formelle pour mettre en vigueur nos accords de prêt signés au titre de l'année fiscale couverte par la loi de finance en question ; ii) soit anticiper les actions d'inclusion de l'examen de l'accord de prêt dans l'ordre du jour de la première session parlementaire ou lors de la session parlementaire extraordinaire la plus proche de la date d'approbation du projet.

#### ***Passation des marchés***

9 Au niveau de la passation des marchés, il apparaît qu'afin d'améliorer les performances des sociétés d'énergie électrique, les Etats doivent se désengager de leur gestion directe, et soumettre les dirigeants à des obligations de résultats en les liant par des contrats de performance. Les retards sont observés à deux niveaux : i) de l'évaluation des offres jusqu'à l'adjudication des marchés ; et ii) de l'avis de non objection de la Banque jusqu'à la signature des marchés. Au niveau de l'évaluation des offres, depuis 2005 le Bénin

cherche à résoudre le problème en réduisant de 15 à 8 le nombre des membres de la commission ad hoc chargé de l'adjudication des marchés qui comprenait pas moins de 7 services différents de l'Etat. Un tel contexte ne favorise pas l'efficacité dans la prise des décisions. Après l'avis de non objection de la Banque sur l'évaluation des offres et l'approbation du projet du contrat, les marchés publics au Bénin nécessitent 7 signatures dont celles de deux ministres, bien que le prêt ait été rétrocédé à une entreprise telle que la SBEE. L'Etat doit réduire le nombre des signataires et les délais de signature des contrats qui ne devraient pas excéder 1 mois après l'avis de la Banque.

### ***Dispositions au niveau de la Banque***

10 Les missions de préparation et d'évaluation des projets doivent engager des discussions avec les emprunteurs, sur les dispositions à prendre afin de réduire les délais de mise en vigueur des accords de prêt et de réalisation des conditionnalités de premier décaissement. Les actions arrêtées pourraient être confirmées et consignées dans le procès verbal des négociations et leurs mises en œuvre engagées dès l'approbation du prêt par le Conseil. En outre, pour les missions de revue à mi-parcours des projets, la Banque doit envoyer des équipes pluridisciplinaires afin de s'assurer aussi de la qualité des opérations techniques que de la fiabilité des systèmes et des procédures comptables appliqués et des indicateurs de suivi des impacts environnementaux et sociaux du projet à la fin des opérations.

## EQUIVALENCES MONETAIRES – SIGLES ET ABREVIATIONS

EQUIVALENCES MONETAIRES		
Unité Monétaire	A l'évaluation Avril 2000	A l'achèvement novembre 2005
1 UC	XOF (CFA) 904.374	XOF (CFA) 788.808
1 UC	USD 1.3604	USD 1.444580
1 UC	--	EUR 1.20253
1 UC	FRF 9.04374	-
1 EUR	XOF (FCFA)	XOF (FCFA) 655.957
1 USD	XOF (FCFA)	XOF (FCFA) 545.586

### UNITES DE MESURE

Systeme métrique

### EXERCICE BUDGETAIRE

1<sup>er</sup> au 31 décembre

### SIGLES ET ABREVIATIONS

- AO : Appel d'Offres
- AOI : Appel d'Offres International
- ABERM : Agence Béninoise d'Electricité Rurale et de Maîtrise de l'Energie.
- ACIDI : Agence Canadienne de Développement International.
- APD : Avant Projet Détaillé
- BAD : Banque Africaine de Développement
- BT : Basse Tension
- CAA : Caisse Autonome d'Amortissement
- CEB : Communauté Electrique du Bénin
- CNMP : Comité Nationale des Marchés Publics
- DAO : Dossier d'Appel d'Offres
- DECON : Deutsche Energie-Consult Ingenieurgesellschaft MBH
- DSP : Document de Stratégie par Pays
- DSRP : Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
- Ex-SBEE : Société Béninoise d'Eau et d'Electricité
- FAD : Fonds Africain de Développement
- FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine.
- kV : kilo Volt
- kW : kilo Watt
- ICBM/GC : Inter Continental Business Machines/Groupe Cauris
- M.T. : Moyenne Tension
- NTIC : Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
- RMT : Industrie – und Elektrotechnik- Gmbh
- SBEE : Société Béninoise d'Energie Electrique
- SONEB : Société Nationale d'Eau du Bénin KV
- TRIE : Taux de Rentabilité Interne Economique
- TRIF : Taux de Rentabilité Interne Financier
- UC : Unité de Compte

## DONNEES DE BASE

Numéro du prêt : 2100150000098  
 Emprunteur : République du Bénin  
 Bénéficiaire : Société Béninoise d'Énergie et d'Électricité (SBEE)  
 Organe d'exécution : Société Béninoise d'Énergie et d'Électricité (SBEE)

### A Données du prêt

N°	PRET	A L'EVALUATION	A L'ACHEVEMENT
1	Montant du prêt	4,80 millions d'UC	4,80 millions d'UC
2	Commission de service	0,75% l'an sur les montants décaissés et non encore remboursés	0,75 % l'an sur les montants décaissés et non encore remboursés
	Commission d'engagement	0,50% sur le montant du prêt non décaissé commençant à courir 120 jours après la signature de l'accord de prêt.	0,50% sur le montant du prêt non décaissé commençant à courir 120 jours après la signature de l'accord de prêt.
3	Période de remboursement	Quarante (40) ans. Le principal sera remboursé au rythme de 1% du montant initial du prêt entre l'année 11 et l'année 20, puis au rythme de 3% les années suivantes.	Quarante (40) ans. Le principal sera remboursé au rythme de 1% du montant initial du prêt entre l'année 11 et l'année 20, puis au rythme de 3% les années suivantes.
4	Différé d'amortissement	Dix (10) ans à compter de la date de la signature de l'accord de prêt.	Dix (10) ans à compter de la date de la signature de l'accord de prêt.
5	Date de négociation	20 juin 2000	28 juin 2000
6	Date d'approbation	20 Juin 2000	28 juin 2000
7	Date de signature	Juillet 2000	26 juillet 2000
8	Date d'entrée en vigueur	Décembre 2000	14 août 2001

### B Données du projet

Projet		Estimation à l'évaluation				Coûts réels			
		(en millions d'UC)				(en millions d'UC)			
A	Coût total	M.L.	Devisé	Total	%	M.L.	Devisé	Total	%
B	Plan de financement								
	FAD	3,18	1,62	4,80	73,96	3,82	0,98	4,80	65,75
	Gouvernement	0,07	0,03	0,10	1,54	-	-	0,21	2,88
	SBEE	1,05	0,54	1,59	24,50	1,36	0,93	2,29	31,37
	Total	4,30	2,19	6,49	100,00	5,16	2,12	7,30	100,00
C	Date effective du premier décaissement	Janvier 2001				09 octobre 2002			
D	Date effective du dernier décaissement	31 décembre 2004				31 décembre 2005			
E	Démarrage des activités	Septembre 2000				10 octobre 2001			
F	Date d'achèvement des activités	Juillet 2003				Juillet 2005			

### C Indicateurs de performance

N°	Intitulés	Evaluation	Achèvement	Ecart
1	Reliquat (en millions d'UC)	4,80	4,80	0%
2	Retard par rapport au calendrier	Juillet 2003	Juillet 2005	24 mois
3	Décalage par rapport à l'entrée en vigueur	Décembre 2000	01/09/2001	9 mois
4	Décalage par rapport à la date d'achèvement	juillet 2003	Juillet 2005	24 mois
5	Décalage par rapport au dernier décaissement	31/12/2004	31/03/2006	15 mois
6	Nombre de prorogations de la date du dernier décaissement	0	2	2
7	Etat d'exécution du projet (localités)	17	28	65%
8	<b>Liste des indicateurs vérifiables et stade d'achèvement</b>			
•	Longueur du réseau Moyenne Tension (M.T.) en km	204,4	252,63	23,5%
•	Longueur du réseau Basse Tension (B.T.) en km	52,5	90,31	72%
•	Longueur du réseau mixte en km	25,3	49	93,7%
•	Interrupteur Aérien à Commande Manuelle (IACM)	46	46	-
•	Interrupteur Aérien à Coupure creux de Tension (IACT)	2	2	-



•	Disjoncteur 20 kV	1	1	-
•	Poste de transformation MT/BT	45	45	-
•	Eclairage Public (E.P.)	400	823	105,7%
•	Branchements sociaux monophasés	7000	3150	55%
•	Branchements triphasés	-	-	-
•	Matériel d'exploitation	lot		-
•	Matériel informatique de gestion des abonnés	lot		-
<b>Performance</b>		<b>Insatisfaisante</b>	<b>Passable</b>	<b>Satisfaisante</b>
9	Performance institutionnelle		<b>X</b>	
10	Performance de l'entrepreneur			<b>X</b>
11	Performance du consultant			<b>X</b>
<b>Rentabilité</b>		<b>Evaluation</b>		<b>RAP</b>
12	Taux de rentabilité économique	10,14%		19%
13	Taux de rentabilité financière	2,10%		12%

## D Missions

Missions	Dates	Nbre de Personnes	Composition	H/Jours
Identification	-	-	-	-
Préparation	Mars – avril 1998	2	Ingénieur électromécanicien Analyste financier	30
Evaluation	août – septembre 1998	2	Ingénieur électromécanicien Analyste financier	30
	12 – 19 mars 2000	2	Ingénieur électromécanicien Analyste financier	14
Lancement	Décembre 2000	1	Ingénieur électromécanicien	6
Supervisions	16-23 juin 2001	1	Ingénieur électromécanicien	7
	18-30 mars 2002	1	Ingénieur électromécanicien	12
	18 mai – 1 juin 2003	2	Ingénieur électromécanicien Chargé d'acquisition	18
	05 -20 mars 2004	2	Ingénieur électromécanicien Informaticien	30
	03 – 16 septembre 2004	1	Ingénieur électromécanicien	14
	02 – 10 mars 2005	1	Ingénieur électromécanicien	8
Rapport d'achèvement	23 novembre – 09 décembre 2005	2	Ingénieur électromécanicien Analyste financier	30
Nombre total de mission		17		199
Nombre de mission de supervision de 2000-2005		6		
<b>Taux moyen de supervision en 5 ans</b>		<b>1,2</b>		

## E Décaissements

Allocations en million d'UC	FAD	SBEE	Gvt/abonnés	Total
Montant alloué	4 ,80	2 ,29	0,21	7,30
Montants engagés	4,80	2,29	0 ,21	7,30
Montants non engagés	0,00	0,00	0,00	0 ,00
Montants décaissés	4,80	2,29	0 ,21	7,09
Montants non décaissés	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants engagés non décaissés	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux des engagements %	100%	100%	100%	100%
Taux d'exécution du prêt %	100%	100%	100%	100%

**F Entrepreneur / Fournisseurs**

<b>Nom</b>	R.M.T. Industrie – Und Elektrotechnik – GMBH
<b>Responsabilité</b>	Fournitures et installation des équipements électriques
<b>Date de signature du contrat</b>	09 octobre 2003
<b>Date de signature de l'avenant N°1</b>	29/04/2005
<b>Date de signature de l'avenant N°2</b>	04/08/2005
<b>Date d'achèvement du projet</b>	Juin 2005
<b>Durée du contrat</b>	13 mois
<b>Montant du contrat</b>	3 754 078,68 Euros et 591 577 902 F.CFA Soit au total : 3 053 495 192 FCFA
<b>Montant de l'avenant n°1</b>	241 557 295 FCFA
<b>Montant de l'avenant n°2</b>	316 565 503 FCFA
<b>Nom</b>	Groupement ICBM/GC
<b>Responsabilité</b>	Fourniture et installation des équipements informatiques de gestion et des progiciels intégrés
<b>Date de signature du contrat</b>	07 juillet 2005
<b>Date d'achèvement du contrat</b>	Novembre 2005
<b>Durée du contrat</b>	4 mois
<b>Montant du contrat</b>	1 373 209 400 FCFA

**G Consultants**

<b>Nom</b>	DECON
<b>Responsabilité</b>	Ingénieur Conseil
<b>Date de signature du contrat</b>	05 juillet 2002
<b>Date d'achèvement du contrat</b>	24 novembre 2005
<b>Durée du contrat</b>	3 ans 4mois (3interventions)
<b>Montant du contrat</b>	212 832 Euros
<b>Nom</b>	Afrique Audit et Consulting
<b>Responsabilité</b>	Audit des comptes du projet
<b>Date de signature du contrat</b>	08 février 2005
<b>Date d'achèvement du contrat</b>	20 septembre 2005
<b>Durée du contrat</b>	9mois
<b>Montant du contrat</b>	21 935 323 FCFA

## MATRICE DE CADRE LOGIQUE DU PROJET

- Nom du projet : Projet d'électrification de 17 centres ruraux
- Date d'établissement : avril 2000
- Date d'achèvement : décembre 2005
- Equipe de conception : J.B. NGUEMA-OLLO

HIERARCHIE DES OBJECTIFS (HO)	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)			MOYENS DE VERIFICATION (MDV)	HYPOTHESES IMPORTANTES / RISQUES
<b>1 Objectif sectoriel</b>	<b>A l'évaluation</b>		<b>A l'achèvement</b>		<b>Influence sur objectif majeur</b>
1.1 Amélioration des conditions de vie des populations rurales et du taux d'électrification du pays.	1.1. Améliorer le cadre de vie des populations rurales 1.2. Promouvoir des activités de développement rural 1.3. Amélioration de la productivité et des revenus de la population rurale.	1.1. 3900 ménages en plus bénéficient des services de l'électricité en 2005 1.2. 1.3.	1.1. Rapports du Ministère de l'Energie 1.2. Rapports et statistique du Ministère du Plan 1.3. Rapports d'activités de la SBEE et de la CEB	1.1	
<b>2 Objectif du projet</b>	<b>A l'évaluation</b>		<b>A l'achèvement</b>		<b>Influence sur objectif secteur</b>
2.1 Electrification de 17 centres ruraux, l'alimentation en énergie électrique de près de 7000 ménages 2.2 La promotion et le développement des activités économiques en milieu rural.	2.1. 17 centres ruraux électrifiés à l'horizon 2005 2.2. 7000 ménages et 400 Foyers d'éclairage public raccordés à l'horizon 2005 2.3. Taux d'électrification du pays de 51% en 2006	2.1. 28 centres ruraux électrifiés en 2005 2.2. 823 Foyers d'éclairage public installés en 2005 2.3. 3900 ménages raccordés en 2005 2.4. Taux d'électrification du pays de 51% en 2005	2.1. Rapports d'activités annuels de la SBEE : soumis à la Banque 2.2. Rapports de supervision de la Banque : 7 rapports élaborés	2.1 Développement économique soutenu	
<b>3 Réalisations</b>	<b>A l'évaluation</b>		<b>A l'achèvement</b>		<b>Influence sur objectif projet</b>
3.1 Extension du réseau (MT) de 20 kV ; 3.2 Postes de transformation MT/BT ; 3.3 Extension du réseau BT et de distribution ; 3.4 Réalisation des branchements et installation des foyers d'éclairage public ; 3.5 Acquisition du matériel d'exploitation et de gestion des abonnés ; 3.6 Etudes, contrôle et surveillance travaux ; 3.7 Audits des comptes du projet.	3.1. 204,4 km de lignes MT 20 kV, 3.2. 25,3 km de lignes mixtes, 3.3. 52,5 km de lignes BT ; 3.4. 7000 branchements 3.5. 400 Foyers d'éclairage public ; 3.6. Matériel d'exploitation et de gestion acquis 3.7. Contrat de l'ingénieur-conseil ; 3.8. Contrat de l'Audit externe	3.1. 252,63 km de lignes MT 20 kV en 2005 3.2. 49 km de lignes mixtes en 2005 3.3. 90 km de lignes BT réalisés en 2005 3.4. 3900 ménages raccordés en 2005 3.5. 7000 branchements raccordés en 2006 3.6. 823 Foyers d'éclairage public installés en 2005 ; 3.7. Matériel d'exploitation et de gestion acquis 3.8. Contrat de l'ingénieur-conseil exécuté en 2005 ; 3.9. 2 Audits externes réalisés en 2004 et 2005	3.1. Rapports trimestriels d'exécution soumis ; 3.2. Rapports de supervision préparés 3.3. Rapports d'achèvement du projet préparés	3.1 Respect par tous les partenaires des engagements et des contrats pour le financement du projet. 3.2 Suivi rigoureux du projet par l'organe d'exécution et par l'ingénieur Conseil. 3.3 Respect du calendrier des investissements.	
<b>4 Activités</b>	<b>Ressources financière</b>	<b>A l'évaluation</b>	<b>A l'achèvement</b>	<b>Influence sur les réalisations</b>	
	<b>Sources</b>	<b>millions d'UC</b>	<b>millions d'UC</b>		
4.1 Etudes des APD	▪ FAD	4,80	4,80	4.1 Rapport des APD réalisés par la SBEE	4.1 Respect des délais de réalisation des APD. Les APD ont été réalisées à temps 4.2 Mobilisation des fonds nécessaires pour le financement du projet et respect des conditions de mise en vigueur du prêt ; Les fonds ont été mobilisés et conditions respectés Respect des délais de réalisation des dossiers d'Appel d'Offres. Globalement respectés.
4.2 Recrutement d'un Consultant	▪ SBEE	1,59	2,29	4.2 Contrat de l'ingénieur-conseil exécuté	
4.3 Vérification APD, Préparation DAO, A.O évaluation des offres ;	▪ Gvt / abonnés	0,10	0,21	4.3 Rapports de l'ingénieur conseil soumis	
4.4 Recrutement des entreprises	▪ <b>Total</b>	<b>6,49</b>	<b>7,30</b>	4.4 Contrats avec les entreprises réalisés	
4.5 Réalisation des travaux	<b>Ressources humaines</b>			4.5 7 rapports d'avancement des travaux soumis	
4.6 Acquisition, installation et mise en service du matériel de gestion des abonnés	<b>Evaluation</b>		<b>Achèvement</b>	4.6 Rapports de l'audit externe exécutés	
4.7 Suivi, contrôle des travaux et audits externes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénieur-conseil</li> <li>• les entreprises de fournitures et travaux</li> <li>• Suivi de la Banque</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule d'exécution du projet créée</li> <li>• Ingénieur conseil engagé et tâches effectuées</li> <li>• Entreprises de fournitures et travaux engagées et achevés</li> <li>• Cabinet d'audit recruté, rapports produits</li> <li>• Suivi de la Banque. 7missions effectuées</li> </ul>		
4.8 Réception et mise en service des installations					

## 1 INTRODUCTION

1.1 Dans le cadre de ses plans de développement, le Bénin a entrepris depuis les années 70 un programme d'électrification rurale. L'objectif visé par le Gouvernement est de maintenir un taux d'accroissement annuel d'électrification de 6,1%. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le Gouvernement a envisagé un programme à moyen terme de développement de l'électrification rurale. L'objectif de ce programme vise à l'atteinte d'un taux de couverture de 51% à l'horizon 2006. À long terme, il prévoit la desserte progressive de l'électricité pour tous à moindre coût ainsi que la promotion de l'éclairage public dans les villes et les campagnes par le renforcement et l'extension des réseaux électriques. Le projet d'électrification des 17 centres ruraux fait partie de ce programme prioritaire du Gouvernement. Il rentre dans le Programme d'action du Gouvernement (PAG), dans la stratégie nationale du Bénin 1997-2001 et dans le plan de développement de la SBEE.

1.2 Le projet rentre aussi dans la stratégie du Groupe de la Banque au Bénin pour la période 1999-2001 qui vise la réduction de la pauvreté en milieu rural et la consolidation des bases d'un développement durable. En effet, l'électrification rurale contribue à la création de petites unités de transformation et donne aux artisans la possibilité d'acquérir des outils plus performants, leur permettant de mieux rentabiliser le temps de travail, d'améliorer la qualité de leur service et de promouvoir le développement des activités économiques et commerciales dans les zones concernées. C'est dans ce cadre que le projet a été inscrit dans le programme de prêt de la Banque en 1998. La mission de préparation de la Banque a eu lieu en mars 1998. L'évaluation du projet a été effectuée en septembre 1998 et actualisée en mars 2000 et approuvée par le Conseil d'Administration le 20 juin 2000.

1.3 Depuis le début de ses opérations au Bénin en 1970, l'engagement total net de la Banque dans le secteur de l'énergie est de 17,12 millions d'UC dont 1,6 million d'UC pour le projet d'électricité en 1974, suivi d'un prêt complémentaire de 1,9 million d'UC en 1976. En 1978, la Banque a financé au Bénin, l'étude de faisabilité d'adduction d'eau et d'électrification de 12 chefs-lieux de sous-préfectures qui a abouti au programme d'électrification et d'adduction d'eau de 9 centres en 1982. En novembre 1997, la Banque a octroyé un don de 0,8 million d'UC pour la réalisation des études de faisabilité de l'électrification rurale de 30 centres répartis dans les différents départements du pays. En 2000, la Banque a approuvé un prêt de 4,8 millions d'UC pour l'électrification des 17 centres qui fait l'objet du présent rapport d'achèvement. Il a été suivi d'un deuxième projet d'électrification rural de 12,32 millions d'UC, actuellement en cours d'exécution.

1.4 Le projet d'électrification rural des 17 centres est la sixième intervention de la Banque dans le sous-secteur de l'électricité au Bénin. Les précédents projets ont été exécutés d'une manière satisfaisante et les objectifs visés à l'évaluation ont toujours été atteints. La réalisation du projet a enregistré un retard global de 24 mois par rapport aux prévisions. Les performances opérationnelle, économique et financière du projet sont satisfaisantes. Le projet a dépassé les objectifs quantitatifs et qualitatifs visés. Son impact sur le développement est satisfaisant et ses perspectives de durabilité sont bonnes. L'électrification des localités concernées a contribué de manière significative à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations concernées. En effet, dans la zone du projet, on a assisté à l'amélioration des conditions de la femme et au fonctionnement des écoles et des centres de santé et de loisirs et à la création de nouveaux. En outre, le projet a permis la création de salles de cinéma et l'ouverture de bibliothèques rurales, accès aux nouvelles technologies de

l'information et de la communication (NTIC). Le développement de ces nouvelles activités contribue à générer de nouveaux revenus ainsi qu'à améliorer les conditions de vie et d'existence dans les zones rurales. Le projet peut être considéré comme un succès.

1.5 Entre autres conditions du prêt, le Gouvernement devait, d'une part, mettre en place un Fonds National d'Electrification Rurale (FNER), afin de favoriser le développement de l'électrification rurale. Et d'autre part, poursuivre le processus de la réforme institutionnelle du secteur, débuté en septembre 1999 et qui devait conduire à la séparation des sous secteurs de l'eau et de l'électricité puis d'exiger à l'Etat de se désengager de la gestion directe de la SBEE. Dans ce cadre, la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) a été scindée en deux entités juridiques indépendantes : la Société nationale des eaux du Bénin (SONEB) créée en juin 2003 et la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) mise en place en mars 2004. Le Gouvernement compte poursuivre et accélérer le processus de dénationalisation. Les études nécessaires pour la mise en concession de la SBEE viennent d'être achevées ainsi que l'évaluation du patrimoine de la SBEE. Une fois que ces documents seront approuvés par le Gouvernement, un appel d'offres international sera lancé au courant de l'année 2006 pour le recrutement d'un partenaire stratégique. En attendant, le Gouvernement se propose de s'informer des expériences des pays voisins en matière de privatisation.

1.6 Le présent rapport d'achèvement a été rédigé à la suite de la mission effectuée sur le terrain en décembre 2005. Il est basé sur : i) les investigations de la mission durant la préparation du rapport ; ii) l'examen des rapports d'avancement de la cellule d'exécution du projet, de l'ingénieur conseil et de supervision de la Banque ; iii) l'examen des procès verbaux de réception du projet ; et iv) l'examen des rapports d'achèvement préparés par l'emprunteur, l'ingénieur-conseil ainsi que l'entreprise chargée de la réalisation du projet.

## **2 OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROJET**

### **2.1 Objectifs du projet**

Le projet avait pour objectif sectoriel l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et de l'augmentation du taux d'électrification du pays. Ses objectifs spécifiques concernaient l'électrification de 17 centres ruraux, l'alimentation en énergie électrique de près de 7000 ménages à l'horizon 2005 ainsi que la promotion et le développement des activités économiques en milieu rural.

### **2.2 Description du projet**

Pour atteindre ces objectifs, l'évaluation avait prévu du matériel et des équipements répartis par composante comme suit :

- A) 204,4 km de lignes Moyenne Tension (MT) de 20 kV ;
- B) Postes de transformation MT/BT ;
- C) 52,5 km de lignes Basse Tension (BT) et 25,3 km de lignes mixtes ;
- D) 7000 branchements et 400 foyers d'éclairage public ;
- E) Acquisition du matériel d'exploitation et de gestion des abonnés ;
- F) Etudes, contrôle et surveillance des travaux ;
- G) Audit externe.

### **2.3 Formulation du projet**

2.3.1 La stratégie de développement à moyen terme de l'électrification rurale mise en place par le Gouvernement avait pour objectif de mettre à la disposition des populations un minimum social commun garantissant l'énergie pour tous, en qualité et à moindre coût. La stratégie s'articulait autour de la valorisation des ressources énergétiques afin qu'elles apportent une contribution décisive au développement du pays. Le présent projet, faisant partie de cette politique, visait l'amélioration du taux d'électrification rurale à raison de 6,1% par an et par conséquent les conditions de vie des populations.

2.3.2 L'étude de faisabilité de ce projet a été réalisée sur financement de l'Agence Canadienne de Développement Internationale (ACDI) en 1995. Pour les 17 centres à électrifier, deux moyens d'alimentation en énergie électrique ont été considérés : i) installation de centrales thermiques diesel, ii) interconnexion aux réseaux. Pour chaque centre, une évaluation par option a été faite en tenant compte du meilleur taux de rentabilité interne. Les 17 localités se situent non loin des lignes MT ; ce qui justifie l'option technique la moins coûteuse constituée par les extensions et les interconnexions des réseaux électriques. Toutes les localités se situent à une distance moyenne de 40 km du réseau existant. La solution la plus intéressante qui s'est dégagée de l'évaluation des différentes options a été de raccorder les différents centres à électrifier au réseau 20 kV existant par des lignes de 20 kV à l'exception de la localité de N'dali pour laquelle il y avait lieu d'acquérir un transformateur de 63 kV / 20 kV et de tirer une ligne de 20 kV à l'intérieur de la localité.

2.3.3 Le projet rentrait dans le cadre de la stratégie du Groupe de la Banque au Bénin pour la période 1999-2001 qui était axée sur les actions visant la réduction de la pauvreté et la consolidation des bases d'un développement durable où le secteur privé devait jouer un rôle moteur de croissance. Dans cette perspective, au regard des interventions passées, des orientations du plan de développement, les priorités du Gouvernement pour la Banque étaient les suivantes : i) la promotion du développement rural favorisant l'initiative privée et la diversification de la production agricole ; ii) la contribution au développement durable par la réalisation des programmes de valorisation des ressources humaines, de promotion de la femme, d'amélioration des équipements collectifs, et de sauvegarde de l'environnement ; iii) l'électrification comme moteur de développement socio-économique en milieu rural.

2.3.4 Le projet avait été conçu suivant une approche participative. En effet, à sa préparation, comme à son évaluation, la Banque, en prenant en compte toutes les leçons tirées de ses projets antérieurs et de ceux réalisés par d'autres bailleurs de fonds, s'était efforcée avec la SBEE, à développer un partenariat autour du projet. Elle a associé, à la réflexion, toutes les instances concernées par le projet, les bénéficiaires ainsi que les principaux bailleurs de fonds intervenant dans le secteur. Cette réflexion était suivie de réunions publiques de concertation, d'information et de sensibilisation pendant la réalisation du projet. Des séminaires ont été également organisés dans les localités concernées lors de la mise en service des installations.

2.3.5 Pour permettre une grande adhésion au programme d'électrification rurale et afin d'atteindre un maximum des populations concernées, le Gouvernement du Bénin a effectué une campagne de pré électrification en installant des groupes électrogènes dans certaines localités, permettant ainsi de familiariser les populations rurales à l'utilisation de l'électricité. En outre, dans le cadre du présent projet, la SBEE avait ramené le coût de branchement individuel rural de 120 000 FCFA à 40 000 FCFA. Enfin, la SBEE a également opté pour un tarif avantageux pour la couche sociale la plus démunie.

#### **2.4 Préparation, évaluation, approbation du projet**

### ***Identification et préparation***

2.4.1 La Banque n'a pas effectué de mission spécifique d'identification du projet. Mais lorsqu'elle a reçu l'étude en 1996, accompagnée d'une requête de financement. La Banque a demandé un complément d'étude pour quantifier les avantages sociaux et économiques du projet. Un bureau d'étude a été chargé de cette tâche qui a été suivie aussi bien par l'emprunteur que par la Banque. La version révisée de l'étude a été soumise à la Banque en 1998. Lors de la mission de préparation en mars 1998, elle a vérifié que le projet était inscrit dans les priorités nationales, dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) et dans les programmes d'investissement publics et qu'il rentre dans le cadre du Document de Stratégie par Pays (DSP) de la Banque pour le Bénin.

### ***Evaluation et approbation***

2.4.2 En réponse à la requête du gouvernement béninois, l'évaluation du projet a été effectuée en septembre 1998 sur la base d'une étude de faisabilité financée par l'ACDI et un complément d'étude sur les aspects socio-économiques réalisé par un bureau d'étude, financé par la SBEE. La mission était composée d'un ingénieur électromécanicien et d'un analyste financier. Faute de ressources FAD, la date de présentation du projet aux Conseils a été différée et une actualisation de l'évaluation a été réalisée en mars 2000. Sur le plan institutionnel, les études sur les réformes du secteur électricité étaient en cours au moment de l'évaluation et les options relatives à la séparation du secteur de l'eau et l'électricité et la privatisation de l'organisme chargé de la production de l'énergie électrique étaient en discussion. Tous les problèmes institutionnels ont été cernés et des conditions adéquates ont été formulées au niveau du cadre institutionnel et de la structure tarifaire.

2.4.3 Le projet a correctement été évalué. Son augmentation de 12,17% pour atteindre le montant de 7,30 millions d'UC à l'achèvement, est le résultat de l'engouement du projet auprès des populations rurales, ce qui a contraint la SBEE et le Gouvernement de revoir à la hausse leur contribution. Le projet a été négocié du 19 au 21 juin 2000. Lors de ces négociations, l'emprunteur a demandé et obtenu que certaines activités de la composante contrôle et surveillance soient confiées à la SBEE. Le projet a été soumis et approuvé par le Conseil d'Administration le 28 juin 2000. Les principales questions soulevées par le Conseil d'Administration étaient relatives à la réforme du système, au tarif, aux critères de la sélection des centres et à la situation financière des bénéficiaires. Toutes ces questions ont eu des réponses satisfaisantes de la part de la direction de la Banque. L'accord de prêt a été signé le 26 juillet 2000.

## **3 EXECUTION DU PROJET**

### **3.1 Entrée en vigueur, démarrage et calendrier d'exécution**

#### ***Entrée en vigueur***

3.1.1 Le prêt a été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2001 soit 13 mois après la signature de l'accord du prêt. Le délai maximum entre les dates précitées devrait être de 6 mois, selon les règles de la Banque. Pour éviter l'annulation du prêt, le Gouvernement béninois avait soumis à la Banque une requête pour reporter la date de mise en vigueur au 30 juin 2001 ; celle-ci a été approuvée par la Banque. La raison essentielle de ce retard est due au délai excessif de la

ratification de l'accord de prêt. En effet, au Bénin, l'Assemblée Nationale tient deux sessions parlementaires par an. Approuvé au mois de juin 2000, il n'a pas été possible de présenter l'accord de prêt à la session parlementaire d'octobre 2000. La promulgation de la loi portant autorisation de la ratification de l'accord de prêt, est intervenue le 29 juin 2001 en session parlementaire extraordinaire, et l'avis juridique a été émis le 5 juillet 2001. La liste des signataires a été envoyée à la Banque, le 20 juillet 2001, accompagnée de tous les documents relatifs à la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement. L'accord de rétrocession du prêt a été signé entre la CAA et la SBEE, le 24 septembre 2001.

3.1.2 Le délai très long de mis en vigueur du prêt, a eu un impact négatif sur la durée du projet. Le processus de ratification aurait du être évalué et discuté avec le Gouvernement lors de l'évaluation du projet et faire l'objet des discussions lors des négociations du prêt.

### ***Démarrage et calendrier d'exécution***

3.1.3 A l'évaluation, le projet devait s'exécuter sur une période de trente trois mois à compter de la date de démarrage des prestations de l'ingénieur-conseil, soit du mois de janvier 2001 au mois de juillet 2003 et l'exécution physique des travaux devaient s'étaler sur une période de 13 mois soit de juillet 2001 à juillet 2002.

3.1.4 L'ingénieur conseil a démarré ses prestations le 18 mars 2002. L'entreprise a démarré les travaux le 18 novembre 2003 pour un délai contractuel de 13 mois. La date contractuelle de fin des travaux a été fixée au 18 décembre 2003. L'auditeur des comptes du projet a été recruté, le 08 février 2005, mais il avait démarré ses prestations en janvier 2005 et a réalisé à ce jour deux rapports d'audit. Le projet a été complètement achevé en juillet 2005

## **3.2 Modifications**

3.2.1 Dans l'exécution de ce projet, il a été procédé à 3 modifications. La première porte sur le changement de la section du câble de raccordement de la localité de N'Dali sur la ville de Parakou. Initialement prévu en 75,5 mm<sup>2</sup>, cette ligne de 33 kV a été tirée en 148,1 mm<sup>2</sup>. Par cette modification, la SBEE entrevoit de l'utiliser comme une ligne principale de grand transit de puissance qui permettra d'interconnecter les localités du Nord-est du Bénin.

3.2.2 La deuxième modification concerne la réalisation des fondations spéciales rendues nécessaires pour traverser certaines zones inondables. Il en est de même de l'utilisation à la commune des Aguégus de poteaux métalliques en treillis en lieu et place des poteaux en béton armé et l'adoption du câble isolé en cuivre de section 50 mm<sup>2</sup> au lieu du câble en almélec de section 75,5 mm<sup>2</sup> initialement prévu par le marché.

3.2.3 La troisième et dernière modification concerne l'augmentation du nombre de supports à installer sur les lignes M.T. « longues portées » afin de réduire la portée maximale admissible de ces lignes, l'augmentation sensible des supports d'ancrage et d'angle sur les lignes MT et BT par rapport au quantitatif estimé ainsi que l'utilisation du restant du matériel de projet pour l'alimentation de localités supplémentaires traversées par les lignes M.T. de distribution de l'énergie électrique. Toutes ces modifications ont reçu l'accord de la Banque.

## **3.3 Incidence des modifications sur les objectifs du projet**

3.3.1 La première modification a permis de garantir une quantité plus grande d'énergie



électrique aux localités électrifiées et préparer le terrain à une intégration des réseaux de la SBEE dans ceux de la CEB après la réalisation de l'interconnexion Nord Togo / Nord Bénin.

3.3.2 La deuxième modification a permis de contourner les difficultés liées au transport et à l'implantation des poteaux en béton dans les zones inondables. Le câble isolé utilisé renforce la sécurité des biens et personnes en ce lieu lacustre, en outre le câble en cuivre conduit mieux le courant électrique que le câble en almélec.

3.3.3 Avec l'augmentation des supports sur les longues portées ainsi que les supports d'ancrage et d'angle, la troisième modification a permis de renforcer la sécurité des lignes et, en conséquence, la sécurité des biens et des personnes. Le nombre total de localités électrifiées dans le cadre de ce projet, est passé de 17 à 28 soit 65% de plus par rapport à ce qui avait été prévu à l'évaluation du projet. Le projet a ainsi permis d'atteindre 30% du taux de pénétration de l'électrification du pays. Ces modifications ont des implications financières sur le coût du projet qui a augmenté de 12,17%, supporté par la SBEE et le Gouvernement.

### **3.4 Rapports et audits**

3.4.1 Dans le cadre de la réalisation des dispositions des conditions générales applicables aux accords prêt et aux accords de garantie conclus avec la Banque, la SBEE avait engagé les services d'un auditeur pour l'établissement des rapports annuels d'audit des comptes du projet. Au total 2 rapports d'audit des comptes du projet ont été transmis à la Banque. Le premier couvrait les exercices 2003 à 2004 et le deuxième pour l'exercice 2005. Le premier rapport a mis en exergue les faiblesses de la cellule sur le plan financier et organisationnel.

3.4.2 Il ressort de ces rapports que la SBEE n'a pas tenu une comptabilité spécifique pour le projet. Les écritures comptables des opérations relatives aux activités du projet ont été enregistrées dans les états financiers de la société. La cellule du projet ne dispose pas de manuel de procédures administratives, financières et comptables.

### **3.5 Acquisitions des biens et services**

3.5.1 L'acquisition des équipements et travaux financés par le FAD a été réalisée sur la base d'appel d'offres international conformément aux règles de procédure du Groupe de la Banque. Le contrat et l'avenant y relatifs avaient reçu l'avis de non objection de la Banque. Les travaux de branchement et l'acquisition du matériel d'exploitation et de gestion des abonnés ont été attribués conformément aux procédures d'appel d'offres international avec une préférence régionale. Les services de Consultant requis pour la vérification des études d'exécution, le contrôle, la supervision et la surveillance des travaux et les services de l'audit externe, ont été réalisés sur la base d'appels d'offres restreints et conformément aux règles de procédure de la Banque en matière d'utilisation des Consultants.

3.5.2 Concernant l'ingénieur conseil, l'avis d'appel d'offres a été lancé le 10 octobre 2001. L'analyse et l'évaluation des offres ainsi que l'adjudication de marché ont été faites dans la première moitié de décembre 2001. L'avis de non objection de la Banque a été donné le 15 janvier 2002. Le marché a été signé le 05 juillet 2002. Le processus de signature de ce marché aura pris globalement 6 mois ; ce qui n'est pas satisfaisant.

3.5.3 Concernant le recrutement de l'entreprise, les dossiers d'appel d'offres (DAO) ont été finalisés par le consultant et envoyés à la SBEE le 15 juillet 2002. L'avis d'appel d'offres a

été publié dans le Development Business des Nations Unies, le 31 août 2002. La SBEE a envoyé les dossiers d'appel d'offres à la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) pour avis le 17 juillet 2002 et celui-ci a été lancé le jeudi 25 juillet 2002. L'ouverture des offres a eu lieu le 19 novembre 2002 et l'adjudication provisoire a été prononcée le 4 décembre 2002. Les rapports de dépouillement et de proposition d'adjudication ont été envoyés le 9 décembre 2002 sont parvenus à la Banque le 30 décembre 2002. L'examen des documents transmis à la Banque a nécessité la soumission du dossier, le 23 janvier 2003, à l'arbitrage des services d'acquisition (PPRU). A partir de cette date, le dossier a pris du retard à la Banque à cause de la relocalisation temporaire de la Banque à Tunis. Dans sa réponse du 22 avril 2003, la Banque a jugé que l'analyse des offres et l'adjudication des marchés, n'ont pas été conformes à ses règles de procédure et a invité l'organe d'exécution à les reprendre complètement. Par ailleurs, dans le cadre d'une mission de supervision le 25 mai 2003, une formation a été donnée par un expert de PPRU sur les règles de procédure de la Banque en matière de passation des marchés. Ainsi, l'analyse des offres a été reprise du 28 mai au 6 juin 2003 et la nouvelle proposition d'adjudication des marchés a été remise à la mission de la Banque le 16 juin 2003. Cette proposition a été à nouveau soumise à l'appréciation de PPRU le 25 juin 2003 et la Banque a donné l'avis de non objection pour les négociations du marché, le 30 juin 2003. Le procès verbal des négociations et la version corrigée du projet de contrat ont été transmis à la Banque le 23 juillet 2003. La Banque a donné l'avis de non objection pour la signature du contrat pour la réalisation des travaux le 5 août 2003 et celui-ci a été signé le 9 octobre 2003. Le processus de passation de ce marché aura pris globalement 15 mois ; un tel délai n'est pas du tout satisfaisant. Les travaux ont démarré le 18 novembre 2003.

3.5.4 Concernant le recrutement de l'auditeur, l'appel d'offres avait été lancé le 02 avril 2004, la Banque avait approuvé le choix de l'auditeur le 30 juillet 2004 mais le contrat a été signé le 08 février 2005. Le processus de passation du marché aura pris globalement 8 mois.

3.5.5 Approuvé par la Banque le 29 juillet 2004, le dossier et l'avis d'appel d'offre, pour l'acquisition des équipements informatiques, ont été lancés le 30 août 2004 et l'ouverture des plis est intervenue le 4 novembre 2004 et le CNMP a entériné l'adjudication provisoire le 29 novembre 2004. Après plusieurs corrections indispensables, la Banque a donné l'avis de non objection pour la signature du marché le 13 avril 2005. Le contrat a été signé le 7 juillet 2005. Le processus de passation de ce marché aura pris globalement 10 mois.

3.5.6 Dans l'ensemble, les dispositions de passation des marchés ont été respectées. Néanmoins, on constate une lenteur à tous les niveaux du processus, notamment au niveau de la CNMP et de la CAA, dans la passation des marchés et la signature des contrats. Il est recommandé que des dispositions soient prises au niveau du Gouvernement en vue de réduire les délais de passation des marchés qui ont un impact négatif sur la performance des projets.

3.5.7 Le processus de recrutement de l'entreprise chargée de la réalisation du projet a pris globalement 15 mois dont 4 mois imputable à la Banque dont deux mois correspondent à la période relocation de la Banque à Tunis. Il est noté cependant que l'avis de PPRU a été requis à deux reprises ce qui a nécessité beaucoup de memoranda internes. Pour l'examen des dossiers de passation de grands marchés sensibles, le délai pourrait être réduit si la Banque intégrait dès le départ un expert de PPRU dans l'équipe d'examen des résultats des évaluations des offres reçues des emprunteurs.

### **3.6 Sources de financement et décaissements**

3.6.1 Le coût initial du projet était estimé à 6,49 millions d'Unité de Compte (UC). Il était prévu que le projet soit financé à hauteur de 4,8 millions d'UC (73,96%) par le FAD, 0,10 million d'UC (1,54%) par le gouvernement et les abonnés et 1,59 million d'UC par la SBEE (24,5%). A l'achèvement du projet, la part de 4,8 millions d'UC du financement FAD est entièrement consommée et représente 65,75% du coût du projet. Le gouvernement et les abonnés ont contribué à hauteur de 0,21 million d'UC. La part de la SBEE s'est accrue de 31,37% pour atteindre le montant de 2,29 millions d'UC. Le coût final du projet est donc de 7,30 million d'UC, soit en augmentation de 12,17%, ce qui a contribué à l'électrification de 11 localités supplémentaires. Il importe enfin de souligner que le projet n'a pas été favorisé par les fluctuations de change. Le prêt était libellé en UC qui, à l'évaluation, était égale à 904,374 fcfa et est tombé à 788,808 fcfa au moment de la préparation du rapport d'achèvement du projet, avec beaucoup de fluctuation durant les décaissements, alors que les contrats étaient libellés en Euro et en fcfa.

3.6.2 Le prêt FAD a fait l'objet de 24 décaissements pour un montant de 4,80 millions d'UC soit la totalité du prêt. Les décaissements ont débuté le 09 octobre 2002 et se sont étalés sur 29 mois. 79,58% des décaissements ont été effectués entre 2004 et 2005, 16,88% entre 2002 et 2003 et le solde de 3,54% en 2006, après la fin du projet. La date du dernier décaissement a été prorogée une seule fois.

## **4 PERFORMANCE DU PROJET**

### **4.1 Respect des conditions de l'accord de prêt**

4.1.1 L'entrée en vigueur du prêt était subordonnée à la réalisation par l'emprunteur, des conditions prévues à la section 5.01 des conditions générales (la ratification et l'avis juridique). Ceci a été réalisé avec un retard d'une année. Toutes les autres conditions (consignées en annexe) ont été satisfaites dans des délais raisonnables et respectées.

4.1.2 Au titre des autres conditions, le gouvernement devait en outre :

- i) informer régulièrement la Banque de l'évolution de la réforme institutionnelle en cours du secteur de l'électricité ;
- ii) mettre en place d'une nouvelle structure tarifaire applicable au plus tard le 01 janvier 2001 ;
- iii) faire limiter par la SBEE à un maximum de trois mois de facturation ses créances clients et ce au plus tard le 01 janvier 2001 ;
- iv) mettre en place le comité de pilotage dans lequel seront représentés les bénéficiaires du projet, au plus tard le 01 janvier 2001.

4.1.3 La Banque a été régulièrement informée de l'évolution de la réforme institutionnelle lors des différentes missions de supervision. Une nouvelle structure tarifaire a été adoptée au mois de mai 2002 et une formule d'indexation des prix est en cours d'élaboration. Les créances clients de la SBEE, au 31 décembre 2004, représentent moins de trois mois du chiffre d'affaires. Enfin, le comité de pilotage dans lequel étaient représentés les bénéficiaires du projet, a été mis en place le 24 janvier 2004.

### **4.2 Performance opérationnelle**

La performance opérationnelle est satisfaisante. L'exécution du projet a pris fin le 5 juillet 2005, Ce qui est satisfaisant compte tenu des modifications qui ont entraîné des retards dans la réalisation des travaux. Il s'agit principalement des événements suivants :

- i) la révision des piquetages pour respecter les emprises de la voirie ;
- ii) la prise en compte de nouveaux projets de construction de routes ;
- iii) la difficulté et même parfois l'impossibilité temporaire d'accéder à certains sites dues à la montée des eaux pendant et après la saison des pluies ; et les passages des lignes dans des zones inondables.
- iv) la SBEE a eu des difficultés à fournir à temps certains types de supports en béton. Ainsi le planning initial du contrat n'a pas pu être respecté et certaines parties des ouvrages n'ont pas pu être achevées à la date contractuelle de fin de travaux du 18 décembre 2004 prévue par le contrat. La réception de la majeure partie des travaux a été prononcée entre le 19 décembre 2004 et le 17 mars 2005.

### **4.3 Performance institutionnelle**

4.3.1 La performance de la SBEE, en tant qu'organe d'exécution a été insuffisante. En effet, la SBEE n'a pas accordé à la cellule du projet, l'autonomie nécessaire dans le fonctionnement et la gestion du projet surtout en termes de moyens logistiques adéquats pour la supervision du projet sur le terrain. La SBEE n'a pas tenu de comptabilité spécifique au projet. Les écritures comptables des opérations relatives aux activités du projet ont été enregistrées dans les états financiers de la société. L'audit des comptes du projet a aussi révélé le manque de manuel de procédures administratives, financières et comptables, ce qui a rendu laborieux les prestations de vérification des comptes.

4.3.2 L'effectif de la SBEE de 1846 agents, est composé de 263 cadres, 181 agents de maîtrise et 1402 agents d'exécution dont plus de 800 contractuels. La plupart des cadres ont un niveau Baccalauréat + 2, ce qui fait que le niveau général du personnel est relativement bas. La société ne dispose pas de programme de formation mais elle est en train de préparer un programme qui s'étalera sur les deux prochaines années. Il est recommandé que la SBEE continue à améliorer le niveau de son personnel par la formation et le recrutement judicieux.

#### ***Les comptes de l'Ancienne SBEE***

4.3.3 La comptabilité est tenue selon le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Les 3 derniers bilans de l'ancienne SBEE laissent apparaître une structure financière équilibrée. Les capitaux permanents dégagent un fonds de roulement positif équivalent à 108 jours du chiffre d'affaires en 2001, 87 jours en 2002 et 43 jours en 2003. L'équilibre structurel s'est dégradé pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Cette légère dégradation s'explique en partie par les pertes enregistrées en 2001 (1,5 milliard de fcfa en 2001) et le remboursement normal des emprunts à moyen et long terme (0,7 milliard de fcfa en 2002 et 3 milliards de fcfa en 2003). Il en a résulté une baisse des capitaux permanents (3,9 milliards de fcfa en 2002 et 4,5 milliards de fcfa en 2003). Quant aux immobilisations nettes, elles ont baissé de 3,9 milliards de fcfa en 2002 et ont augmenté de 0,7 milliard de fcfa en 2003. Malgré cette dégradation la structure financière de la SBEE demeure équilibrée.

4.3.4 Le chiffre d'affaires de l'eau et de l'électricité était passé de 38,6 milliards de fcfa en 2001, à 47,9 milliards de fcfa en 2002 puis à 53,5 milliards de fcfa en 2003 soit un

accroissement de 2,4% en 2002 et 11,5% en 2003. Le résultat brut d'exploitation/ chiffres d'affaires était de 12% en 2002 et 2003 contre 16% en 2001, ce qui est satisfaisant. Par contre les résultats nets, qui représentent 3,9% du chiffre d'affaires en 2002 contre 0,9% en 2003, sont faibles à cause de l'importance des amortissements et des frais financiers.

### ***Les comptes de la Nouvelle SBEE***

4.3.5 Suite à la séparation des activités de l'eau et de l'électricité, une commission technique a été créée pour séparer les actifs et les passifs de l'ancienne SBEE entre les deux entités nouvellement créées : la SBEE et la SONEB. Elle a été aidée dans cette tâche par un bureau comptable. Elle a arrêté un bilan d'ouverture le 01/01/2004 pour chacun des organismes précités. Le rapport de séparation comptable a été soumis à l'examen d'un commissaire aux apports qui a recommandé la réévaluation de certains éléments de l'actif immobilisé et l'apurement des non-valeurs. Ainsi, l'assainissement du bilan de la SBEE commencera en 2006 et le gap créé par la séparation des actifs et passifs sera corrigé. L'assainissement du bilan de la SBEE est indispensable. Par ailleurs, ses services dispersés dans toute la ville de Cotonou doivent être regroupés.

4.3.6 La structure financière telle qu'elle ressort du bilan d'ouverture arrêté au 01 janvier 2004 est équilibrée. Les capitaux permanents couvrent les immobilisations et dégagent un fonds de roulement de 5,2 milliards de fcfa. Après une année d'activité, cette structure financière s'est dégradée. Le ratio capitaux permanents/ actif immobilisé étaient passés de 114% au 01 janvier 2004 à 90% au 31 décembre 2004. La dégradation de la structure financière de la SBEE en 2004 s'explique par le fait que les immobilisations ont augmenté plus vite que les capitaux permanents. Ces derniers ont augmenté de 3,7 milliards de fcfa alors que les immobilisations nettes ont augmenté de 13,3 milliards de fcfa. L'origine de cette dégradation est due au fait que la SBEE a réalisé son programme normal d'investissement sans ressources adéquates. La situation arrêtée au 30 septembre 2005 fait toujours apparaître un déséquilibre structurel. Les fonds propres de la SBEE doivent être renforcés par la libéralisation de la totalité de son capital.

4.3.7 Le chiffre d'affaires (C.A.) de l'activité électrique s'est élevé à 37,5 milliards de fcfa en 2004. L'énergie électrique produite par la SBEE représente 25% du C.A. en 2005 contre 23% en 2004. Le reste est acheté de la CEB à 50 fcfa et vendu à 84 fcfa en moyenne. Par contre le prix de revient de l'énergie produite par la SBEE est dans certaines régions, supérieur au prix de vente. La SBEE a intérêt à importer son énergie et produire en cas d'extrême nécessité et ce pour améliorer ses performances financières. En effet, le résultat brut/C.A. est de 13% en 2005 contre 11% en 2004. Les résumés des bilans et comptes des résultats de l'ancienne SBEE pour l'exercice 2001-2003 ainsi que ceux de la SBEE pour 2004 et la situation arrêtée, au 30 septembre 2005, sont consignés dans l'annexe 7.

## **4.4 Performance : fournisseurs, ingénieur-conseil, entrepreneur, organe d'exécution**

### ***Performance des fournisseurs***

4.4.1 Le projet n'a enregistré en tout que deux fournisseurs, RMT pour les équipements électriques et ICBM/GC pour les équipements informatiques. Une fois les marchés adjugés et les contrats signés, tous les fournisseurs ont respecté les délais contractuels de livraison. Les résultats en la matière ont été satisfaisants.

### ***Performance de l'Ingénieur Conseil***

4.4.2 La performance de l'ingénieur conseil est satisfaisante. L'Ingénieur-conseil a

pleinement été impliqué dans la réalisation du projet. Ses prestations étaient consacrées à la vérification et à l'approbation des études réalisées par la SBEE et à la supervision et au contrôle des travaux. L'ingénieur-conseil a également assisté la SBEE dans la réception des équipements en usine ; ce qui a permis, à ce niveau, un transfert de connaissance et de technologie dans la maîtrise des choix et des vérifications techniques. Le contrat prévoyait trois missions ponctuelles de supervision sur le terrain. Les observations et les conclusions du suivi des supervisions ont été adressées à la SBEE.

### ***Performance de l'entrepreneur***

4.4.3 La performance de l'entrepreneur est satisfaisante. L'entrepreneur a satisfait les préoccupations de la SBEE pour ce qui a trait à la qualité du travail et au respect du calendrier d'exécution des travaux. Le contrat liant la SBEE et l'Entrepreneur RMT prévoyait un délai d'exécution des travaux de 13 mois. Le retard de 5 mois, observé dans l'exécution du projet est essentiellement dû aux difficultés de la SBEE à fournir certains types de supports en béton du fait de la cadence de production limitée de ses usines. En conséquence, le planning initial du contrat n'a pas pu être respecté et certains ouvrages n'ont pas pu être achevés à la date contractuelle de fin de travaux du 18 décembre 2004.

### ***Performance de l'organe d'exécution***

4.4.4 La performance de la SBEE, en tant qu'organe d'exécution a été insuffisante. La grande partie des problèmes liés à l'exécution du projet proviennent du fait que la cellule d'exécution n'a pas eu l'autonomie nécessaire dans le fonctionnement et la gestion du projet. L'organe d'exécution n'a tenu aucune comptabilité spécifique au projet. Les écritures comptables relatives aux activités du projet ont été enregistrées dans les états financiers de la SBEE. La cellule du projet n'a disposé ni de moyens logistiques propres pour la supervision du projet, ni de manuel de procédures administratives, financières et comptables.

4.4.5 Par contre, la performance de la cellule d'exécution est jugée satisfaisante. La cellule d'exécution devait assurer la supervision, le contrôle et la surveillance des travaux, la gestion des contrats et le suivi régulier des activités du projet ainsi que la coordination entre l'ingénieur-conseil et l'ensemble des structures et services publics concernés par le projet. Elle devait disposer des moyens techniques et de gestion, qui devaient lui permettre de faire face à toutes les prestations tant pour les études et la gestion technique que pour la gestion financière de l'ensemble du projet. En outre, elle devait préparer les rapports trimestriels pour le FAD, avec les commentaires et les observations éventuelles sur l'exécution du projet. Les rapports d'avancements du projet ainsi que les rapports d'audit des comptes ont été transmis à la Banque dans les délais impartis. A la fin du projet, l'organe d'exécution a transmis à la Banque le rapport d'achèvement du projet de l'emprunteur, de qualité acceptable.

4.4.6 Il convient cependant de souligner que les manquements observés au niveau de la SBEE avaient régulièrement été discutés par les différentes missions de supervision. Les changements réguliers des équipes de direction n'ont pas permis un suivi permanent de la mise en œuvre des recommandations de ces supervisions. A la fin du projet et pour le deuxième projet d'électrification rurale en cours, la cellule du projet est désormais complètement autonome. Les membres de la cellule ont été renforcés et l'équipe dispose d'équipements informatique et logistique adéquats. Un cabinet a été recruté pour la mise en place du manuel de procédures administratives, financières et comptables. La cellule tient

désormais une comptabilité distincte de celle de la SBEE.

#### **4.5 Performance financière**

La performance financière du projet est satisfaisante. Les comptes prévisionnels des 17 centres montrent que les résultats bruts d'exploitation sont importants dès la première année. Le cash-flow du projet permet de continuer l'effort de financement des branchements. Le TRI du projet est de 12% contre 2,1% à l'évaluation, même si pour les projets de lutte contre la pauvreté la rentabilité financière des opérations est subsidiaire. Cette amélioration est due en grande partie à la révision des tarifs de la SBEE et au nombre d'abonnés qui dépasserait le nombre prévu à l'évaluation dès 2007. En effet, à cause du démarrage tardif des travaux branchements qui sont réalisés en régie par la SBEE, le projet comptait 3900 abonnés à la fin des travaux. Le matériel de branchement acquis dans le cadre du projet est disponible. Avec le rythme actuel des équipes sur le terrain, les 7000 branchements prévus seront dépassés avant la fin de l'année 2006. Les hypothèses ayant servi de base pour l'analyse financière sont consignées à l'annexe 6.

#### **4.6 Performance économique**

4.6.1 Le projet est économiquement rentable. Son taux de rentabilité économique, calculé selon la méthode de coût et avantage, est de 19% contre 10,14% à l'évaluation. Cette amélioration est due au nombre des abonnés du projet qui s'élève à 3900 à la fin des travaux et dépasserait les 7.000, prévus à l'évaluation, à partir de 2007. Les hypothèses du calcul du taux de rentabilité économique sont consignées dans l'annexe 6.

4.6.2 Dans la zone du projet, on a assisté à l'amélioration des conditions de la femme et au fonctionnement des écoles, des centres de santé, des centres de loisir et à la création de nouveaux centres. En outre, le projet a permis la création de salles de cinéma et l'ouverture de bibliothèques rurales, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Le développement de ces nouvelles activités contribue à générer de nouveaux revenus ainsi qu'à améliorer les conditions de vie dans les zones rurales. Il en résultera un ralentissement significatif de l'exode des jeunes vers les centres urbains avec, comme effets induits subséquents, l'arrêt de la baisse tendancielle de la production agricole et l'amélioration dans les zones concernées de la sécurité alimentaire et de l'habitat.

#### **4.7 Evaluation globale**

Le projet d'électrification de 17 centres ruraux peut être considéré comme un succès. Le projet a atteint les objectifs quantitatifs et qualitatifs visés. Au terme de son exécution, le nombre de localités électrifiées est de 28 au lieu des 17 prévues, avec un taux de rentabilité financière de 12% et un taux de rentabilité économique de 19%. La performance de la réalisation des objectifs du projet est donc satisfaisante. L'exécution du projet a enregistré un retard de 24 mois sur le délai prévu à l'évaluation. L'évaluation globale du projet est satisfaisante.

### **5 INCIDENCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

#### **5.1 Incidence sociale**

5.1.1 Les avantages sociaux induits par la réalisation du projet concernent à la fois l'éducation et la santé, les femmes et les jeunes ainsi que les centres sociaux et de loisirs. Ces avantages sont perceptibles dans des domaines comme l'urbanisation, la sécurité des biens et des personnes, l'exode rural et le renforcement de la sécurité alimentaire dans la zone du projet. Les établissements scolaires ont été pourvus d'éclairage régulier et permanent, ce qui améliore déjà les motivations des enseignants et des élèves avec comme effets bénéfiques, l'augmentation des taux de fréquentation et l'amélioration des résultats scolaires. Outre ces avantages, la fourniture d'électricité se traduit pour les grandes localités par l'ouverture d'autres horizons, tant pour les enseignants que pour les écoliers, dans le domaine de l'information, de la formation et de l'éducation par l'Internet.

5.1.2 Dans le secteur de la santé, la fourniture de courant électrique aux centres de santé permettra d'améliorer de façon significative la conservation des produits pharmaceutiques, des vaccins, des produits sanguins et autres produits médicaux ; il est désormais possible d'installer dans les localités relativement importantes de nouveaux équipements sanitaires comme les appareils de laboratoire et de radiologie. Il en résultera une amélioration de la qualité des soins de santé et, comme effets induits, un accroissement du taux de fréquentation des formations sanitaires.

5.1.3 Dans la zone du projet, les femmes représentent environ 51% de la population rurale ; elles sont responsables de la recherche de bois de chauffe, de l'éclairage domestique ainsi que de la conservation des aliments et des produits agricoles périssables. En plus des bénéfices économiques indiqués au § 4.6.2, la fourniture d'électricité a contribué à libérer les femmes de ces corvées quotidiennes et récurrentes en leur permettant de se consacrer d'avantage à d'autres activités génératrices de revenus susceptibles d'améliorer le niveau de vie des familles. L'utilisation actuelle de matériaux de montage compatibles avec les normes de branchement domestique contribue à améliorer les conditions de sécurité de l'habitat.

## **5.2 Incidence environnementale**

5.2.1 Pour le suivi environnemental, la cellule d'exécution du projet avait désigné en son sein un responsable chargé de veiller à l'exécution correcte des différentes mesures d'atténuation. Un expert de l'Agence béninoise de l'environnement avait également été désigné pour assister la cellule dans le suivi environnemental.

5.2.2 Le projet était classé en catégorie environnementale II. A ce titre, il était considéré comme ayant des incidences négatives limitées pouvant être réduites par l'application systématique des mesures d'atténuation et un suivi environnemental adéquat. Les travaux d'ouverture de l'itinéraire des lignes et de l'implantation des poteaux, n'ont pas eu d'impacts négatifs directs. Ainsi très peu de parcelles de cultures ont été affectées par l'emprise du tracé étant donné que les lignes longent les voies d'accès aux localités. Il n'y a pas eu de traversée de forêts, par conséquent il n'y a pas eu d'impact sur la faune. Il n'était pas prévu de destruction des habitations sur l'emprise des tracés. Cependant dans certaines localités, les populations pour pouvoir bénéficier de l'électricité et de l'éclairage public avaient elle-même détruit leurs cases pour permettre l'ouverture des voies dans leurs quartiers, améliorant ainsi le plan d'urbanisation de la localité.

## **6 VIABILITE DU PROJET**

6.1 La viabilité du projet est satisfaisante. L'investissement a été intégré dans le patrimoine de la SBEE qui, dans le cadre de la réforme en cours, a amélioré son organisation et la gestion des autres actifs de la société. Le Gouvernement s'est engagé à réaliser un



nouveau cadre institutionnel du secteur. Ainsi le sous-secteur de l'électricité a été séparé de celui de l'eau. D'autres réalisations sont éminentes ; le nouveau code d'électricité est soumis à l'assemblée nationale pour adoption, l'ABERME a été créée. Les documents pour la création des organes de régularisation sont prêts. Par ailleurs, le gouvernement a adopté une politique environnementale judicieuse matérialisée par plusieurs actions positives.

6.2 La SBEE entretient correctement le réseau électrique. Elle a un effectif suffisant pour entretenir le réseau. La technique est facile à entretenir. Le montant des arriérés est inférieur à 3mois .La formule de révision des prix est en cours d'être adoptée. Les interconnexions qui permettent à la SBEE d'avoir de l'électricité à bon marché, sont en cours d'être réalisées. Des petits projets sont en cours d'études. Le commerce se développe. Les habitants de la zone du projet utilisent l'électricité à la place de l'auto génération. Les comptes d'exploitation du projet dégagent un cash-flow positif important, couvrant largement les frais d'entretien et permettant le développement du réseau.

## **7 PERFORMANCE BANQUE, EMPRUNTEUR ET BAILLEURS DE FONDS**

### **7.1 Performance de la Banque**

#### *Au niveau de la préparation et de l'évaluation du projet*

7.1.1 La Banque n'a pas effectué de mission spécifique d'identification du projet. Mais lors de la mission de préparation du projet, la Banque a demandé l'approfondissement de certains aspects des études reçues et a vérifié que le projet était bien inscrit dans les priorités nationales, dans les programmes d'investissement publics et dans le Document de Stratégie par Pays (DSP) de la Banque pour le Bénin et dans le Programme d'Action du Gouvernement du Bénin en 2000.

7.1.2 Le rapport d'évaluation du projet approuvé par la Banque avait satisfait aux différents critères exigibles. La matrice du projet était satisfaisante, les risques et les hypothèses avaient été bien analysés, toutes les phases de traitement du rapport d'évaluation avaient été suivies (groupes de travail interne et interdépartemental, Comité de prêt, négociation, soumission aux Conseils)

#### *Au niveau des procédures de passation des marchés*

7.1.3 La Banque a fait respecter scrupuleusement ses règles de procédure dans la passation des marchés, ce qui a permis une maîtrise des coûts du projet, et une utilisation optimale des ressources disponibles. La Banque a également organisé au mois de mai 2003 un atelier sur les règles de procédure de la Banque en matière de passation des marchés. Les évaluations des offres et les propositions d'adjudication des différents marchés ont été toutes bien vérifiées par la Banque et à deux reprises l'avis de PPRU a été requis pour la confirmation des recommandations à adresser à l'organe d'exécution. Sur ce plan la performance de la Banque est satisfaisante.

7.1.4 Toutefois, pour le recrutement de l'entreprise dont le processus a pris globalement 15 mois, deux mois environ sont imputables à la Banque à cause des échanges de memoranda entre le Département des Opérations et l'Unité des Acquisitions (PPRU). Ce délai aurait certainement été réduit, si un expert de PPRU faisait parti de l'équipe de vérification de la Banque dès la réception des évaluations des offres et des propositions d'adjudication des

marchés. Cette disposition ne pourrait certes s'appliquer que pour les gros marchés.

### ***Au niveau de la supervision***

7.1.5 La performance de la Banque au niveau des supervisions est satisfaisante. Pour les 5 années d'exécution du projet, la Banque a effectué 6 missions de supervision soit 1,2 mission par an. Parallèlement à ces missions opérationnelles, le projet a également eu deux supervisions financières en 2004 et en janvier 2006. Les missions de supervision courantes de la Banque ont été effectuées par un ingénieur et ont contribué à la performance du projet et ont souvent permis de trouver des solutions aux problèmes qui auraient pu entraver la bonne exécution du projet. Les interventions de la Banque ont été déterminantes dans l'examen de l'accord de prêt en session extraordinaire par l'Assemblée Nationale en vue de sa ratification ; dans le processus de signature des marchés une fois que la Banque avait déjà émis son avis de non objection.

7.1.6 Néanmoins, il n'y a pas eu de revue à mi-parcours du projet avec un analyste financier et un environnementaliste pour permettre de s'assurer de la fiabilité du système et des procédures comptables appliqués et de prévoir des indicateurs sur les impacts environnementaux et sociaux du projet à la fin des opérations.

### **7.2 Performance de l'emprunteur**

La performance de l'emprunteur est acceptable. Le Gouvernement du Bénin a pris des dispositions nécessaires pour améliorer le cadre institutionnel du secteur de l'Energie comme développé au paragraphe 1.3. Toutes les conditionnalités du projet ont été satisfaites. A la fin du projet, les réformes engagées dans le secteur se poursuivent de manière satisfaisante et devront en principe s'achever au courant de l'année 2006. Toutefois, les 24 mois de retard du projet par rapport aux prévisions de l'évaluation sont imputables aux lourdeurs administratives dans la réalisation des conditions de mise en vigueur de l'accord de prêt et dans le processus de passation des marchés.

### **7.3 Performance des autres bailleurs de fonds**

La Banque a cofinancé le projet avec la SBEE, le Gouvernement du Bénin et les abonnés. Les contributions des financiers au titre de la contrepartie locale ont toutes dépassé les montants prévus à l'évaluation. Ainsi, la performance des autres financiers est satisfaisante.

## **8 PERFORMANCE GLOBALE ET NOTATION**

Le projet d'électrification de 17 centres ruraux peut être considéré comme un succès. Le projet a atteint les objectifs quantitatifs et qualitatifs visés. Au terme de son exécution, le nombre de localités électrifiées est de 28 au lieu des 17 prévues, avec un taux de rentabilité financière de 12% et un taux de rentabilité économique de 19%. La performance sur la réalisation des objectifs du projet est donc satisfaisante. La durée de l'exécution du projet a enregistré un retard de 24 mois sur celle prévue à l'évaluation. Ainsi sa performance est satisfaisante. Le projet a par ailleurs permis de réaliser des infrastructures dont l'impact sur le plan économique et social dans la zone du projet est significatif. La performance globale du projet se résume donc comme suit :

<b>Performance globale du projet</b>			
<b>n°</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Notation</b>	<b>Appréciation</b>
1	Réalisation des objectifs	4	Satisfaisant
2	Coûts du projet	4	Satisfaisant
3	Durée d'exécution du projet	2	acceptable
4	Impact social et environnemental	3	Satisfaisant
5	Durabilité du projet	3	Satisfaisant
	<b>Total sur 4</b>	<b>3,2</b>	<b>Satisfaisant</b>

## **9 CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS**

### **9.1 Conclusions**

9.1.1 Malgré le retard de 24 mois accusé par le projet, les résultats enregistrés sont très positifs. Le projet est complètement achevé au mois de juillet 2005 y compris l'électrification des 11 localités supplémentaires et tous les travaux additionnels. Dans l'ensemble, le projet a été réalisé dans un délai acceptable et à un coût tout à fait raisonnable. La qualité des ouvrages qui ont été construits et leur fonctionnement sont satisfaisants.

9.1.2 Sur le plan technique et financier, le projet a atteint voire dépassé les objectifs fixés en passant de 17 à 28 localités tout en augmentant l'enveloppe financière uniquement de 12,17%. Le projet a rencontré un succès auprès des populations et la pression des populations a contraint le Gouvernement et la SBEE à faire des efforts supplémentaires dans leurs contributions financières, ce qui a permis de réaliser l'électrification des localités additionnelles avec le matériel acquis dans le cadre du projet, de financer les travaux supplémentaires de l'entreprise ainsi que la première phase du programme de rénovation des équipements informatique. Le projet a enregistré un retard au niveau des branchements qui vont s'achever en 2006. La SBEE aurait dû apprêter les équipes de branchement et ce pour exploiter l'ouvrage dès son achèvement. Ceci améliorerait les performances du projet. Une entreprise doit se préparer pour exploiter l'ouvrage dès son achèvement et ce pour améliorer ses performances.

9.1.3 La performance de l'organe d'exécution s'est améliorée par rapport à la dernière mission de supervision alors que celles de l'entreprise et de l'ingénieur-conseil sont satisfaisantes. Le rapport d'achèvement de l'emprunteur a été réalisé en décembre 2005.

### **9.2 Enseignements tirés**

9.2.1 L'examen du processus de préparation et de mise en œuvre du projet, et les résultats obtenus permettent de tirer quelques leçons. La réalisation tardive des conditions de mise en vigueur et de premier décaissement des prêts affectent souvent et considérablement la performance des projets. Les Etats emprunteurs, doivent veiller à réduire les délais de ratification des prêts et à rester dans les délais admissibles par la Banque. Parallèlement, la Banque lors des missions de lancement doit sensibiliser les autorités à prendre des mesures adéquates pour accélérer la mise en vigueur des accords de prêts. Le projet est un véritable succès tant sur le plan opérationnel et financier que sur le plan économique et social, cependant, l'analyse des 24 mois de retard de son exécution interpellent sur les délais excessifs au Bénin : i) de la mise en vigueur des accords de prêt à cause de leurs ratifications

tardives, et ii) de la passation des marchés à cause du respect insuffisant des règles de procédure de la Banque en la matière. La Banque et le Gouvernement devraient prendre les dispositions nécessaires pour réduire au strict minimum ces délais.

### ***Mise en vigueur des accords de prêt***

9.2.2 Concernant la mise en vigueur des accords de prêt, la raison essentielle des retards est due au délai excessif de la ratification de l'accord de prêt. En effet, au Bénin, l'Assemblée Nationale tient deux sessions parlementaires par an avec des ordres du jour arrêtés à l'avance. Si la promulgation de la loi portant autorisation de la ratification d'un accord de prêt n'est pas prévu, il faudrait attendre la prochaine session à moins de convoquer une session parlementaire extraordinaire. Le Gouvernement du Bénin devrait donc examiner : i) soit la possibilité d'obtenir une autorisation parlementaire pour emprunter et recevoir des dons jusqu'à un montant déterminé en fonction des projections budgétaires élaborées lors de la préparation de ladite loi de finance. Une fois cette loi de finance votée, et jusqu'à concurrence du plafond d'endettement ainsi autorisé, on n'aura plus besoin de ratification formelle pour mettre en vigueur nos accords de prêt signés au titre de l'année fiscale couverte par la loi de finance en question ; ii) soit anticiper les actions d'inclusion de l'examen de l'accord de prêt dans l'ordre du jour de la première session parlementaire ou lors de la session parlementaire extraordinaire la plus proche de la date d'approbation du projet.

9.2.3 Dans l'hypothèse d'une autorisation parlementaire, pour chaque mise en vigueur, il suffira au gouvernement de nous transmettre, une copie ou un extrait de la loi de finance indiquant le plafond d'endettement accompagné d'une attestation du ministre en charge des finances, certifiant qu'avec le prêt dont la mise en vigueur est demandé, le pays se situe toujours dans les limites du plafond d'endettement autorisé. Sur la base de ces deux documents et de l'avis juridique, les conditions de mise en vigueur telles que défini à la Section 5.01 des conditions générales seront considérés satisfaites. Certains pays comme le Sénégal utilisent depuis longtemps cette procédure qui nous évite ici à la Banque, d'avoir à exiger la ratification formelle des accords conclus avec ce pays.

### ***Passation des marchés***

9.2.4 Au niveau de la passation des marchés, il apparaît qu'afin d'améliorer les performances des sociétés d'énergie électrique, les Etats doivent se désengager de leur gestion directe, et soumettre les dirigeants à des obligations de résultats en les liant par des contrats de performance. Les retards sont observés à deux niveaux : i) de l'évaluation des offres jusqu'à l'adjudication des marchés ; et ii) de l'avis de non objection de la Banque jusqu'à la signature des marchés.

9.2.5 Au niveau de l'évaluation des offres, depuis 2005 le Bénin cherche à résoudre le problème en réduisant de 15 à 8 le nombre des membres de la commission ad hoc chargé de l'adjudication des marchés qui comprenait pas moins de 7 services différents de l'Etat. Un tel contexte ne favorise pas l'efficacité dans la prise des décisions.

9.2.6 Après l'avis de non objection de la Banque sur l'évaluation des offres et l'approbation du projet du contrat, les marchés publics au Bénin nécessitent 7 signatures dont celles de deux ministres, bien que le prêt ait été rétrocedé à une entreprise telle que la SBEE. L'Etat doit réduire le nombre des signataires et les délais de signature des contrats qui ne devraient pas excéder 1 mois après l'avis de la Banque.

### ***Dispositions au niveau de la Banque***

9.2.7 Les missions de préparation et d'évaluation des projets doivent engager des discussions avec les emprunteurs, sur les dispositions à prendre afin de réduire les délais de mise en vigueur des accords de prêt et de réalisation des conditionnalités de premier décaissement. Les actions arrêtées pourraient être confirmées et consignées dans le procès verbal des négociations et leurs mises en œuvre engagées dès l'approbation du prêt par le Conseil. En outre, pour les missions de revue à mi-parcours des projets, la Banque doit envoyer des équipes pluridisciplinaires afin de s'assurer aussi de la qualité des opérations techniques que de la fiabilité des systèmes et des procédures comptables appliqués et des indicateurs de suivi des impacts environnementaux et sociaux du projet à la fin des opérations.

### **9.3 Recommandations**

Compte tenu de ce qui précède, la mission recommande :

#### ***Pour le Gouvernement***

- i) libérer la totalité du capital non appelé de la SBEE, afin de renforcer ses fonds propres et rétablir son équilibre structurel ;
- ii) examiner la possibilité de passer un contrat de performance avec la SBEE. L'Etat lui assignerait des objectifs et évaluerait périodiquement les performances.
- iii) réduire le nombre des signataires et les délais de signature des contrats qui ne devraient pas excéder 1 mois après l'avis de non objection de la Banque.
- iv) se désengager totalement de la gestion directe de la SBEE, et soumettre les dirigeants à des obligations de résultats, en les liant par des contrats de performance
- v) envisager, le plus rapidement possible, le regroupement de tous les services essentiels de la société dans les mêmes locaux.

#### ***Pour la SBEE***

- vi) envisager, le plus rapidement possible, le regroupement de tous les services essentiels de la société dans les mêmes locaux.
- vii) Entamer l'assainissement du bilan de la SBEE à partir de 2006.
- viii) Continuer à améliorer le niveau du personnel par la formation et le recrutement judicieux ;

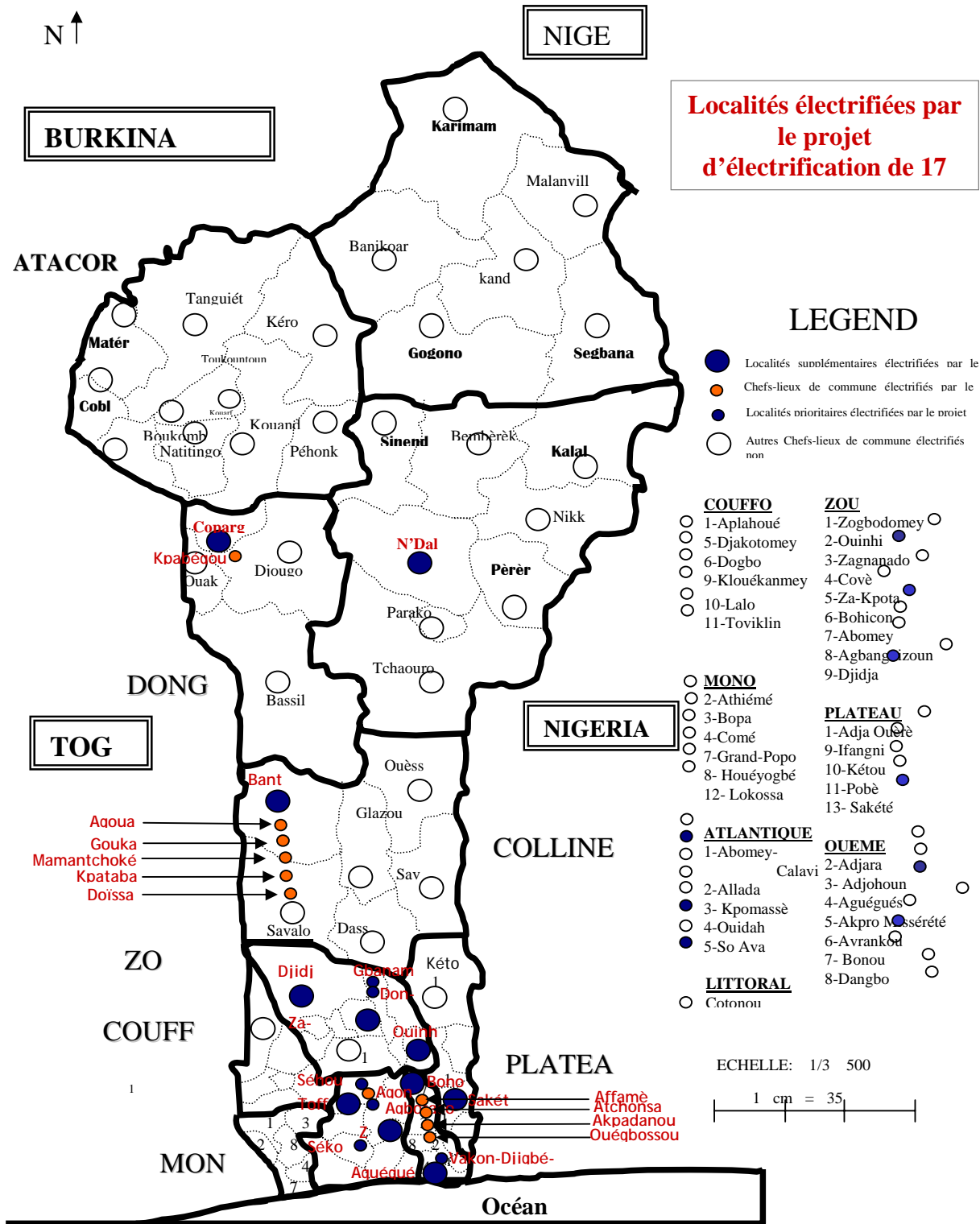
#### ***Pour la Banque***

- ix) Continuer à soutenir le Gouvernement du Bénin dans son effort de développement du programme d'électrification du pays.

**BENIN – ELECTRICIFICATION DE 17 CENTRES RURAUX  
RAPPORT D’ACHEVEMENT DU PROJET**

Annexe 1

**CARTE DE L’ELECTRICITE DU BENIN**



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque Africaine de Développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

## **CONDITIONS PREALABLES A LA MISE EN VIGUEUR DU PRET**

### **A Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur, des conditions prévues à la section 5.01 des Conditions Générales.

### **B Conditions préalables au premier décaissement**

Le FAD ne procédera au premier décaissement du prêt que si l'Emprunteur, outre l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, a réalisé à la satisfaction du Fonds les conditions suivantes. L'Emprunteur devra :

- i) S'engager à mettre en place un Fonds National d'Electrification Rurale (FNER) dont les ressources seront destinées à favoriser le développement de l'électrification rurale, au plus tard le 30 juin 2001 ;
- ii) S'engager à mettre en place la nouvelle structure tarifaire qui sera applicable à partir du 01 janvier 2001 ;
- iii) S'engager à mettre en place un plan de règlement des consommations des offices de l'Etat et ce à partir du 01 janvier 2001 ;
- iv) S'engager à mettre en place un comité de pilotage dans lequel seront représentés les bénéficiaires du projet et ce à partir du 01 janvier 2001 ;
- v) Fournir à la Banque la preuve de la mise en place de la cellule d'exécution du projet et de la nomination de ses membres composés de un ingénieur électricien coordonnateur du projet, un ingénieur informaticien, un comptable et une secrétaire ;
- vi) Rétrocéder le prêt à la SBEE aux conditions acceptables par le FAD.

### **C Autres conditions**

Le gouvernement devra en outre :

- i) Informer régulièrement la Banque de l'évolution de la réforme institutionnelle en cours du secteur de l'électricité ;
- ii) Mettre en place d'une nouvelle structure tarifaire applicable au plus tard le 01 janvier 2001 ;
- iii) Faire limiter par la SBEE à un maximum de trois mois de facturation ses créances clients et ce au plus tard le 01 janvier 2001 ;
- iv) Mettre en place le comité de pilotage dans lequel seront représentés les bénéficiaires du projet, au plus tard le 01 janvier 2001.

**BENIN – ELECTRIFICATION DE 17 CENTRES RURAUX  
RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET**

**Annexe 3**

**COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET**

Projet		Estimation à l'évaluation				Coûts réels			
A	Coût total	(en millions d'UC)				(en millions d'UC)			
B	Plan de financement	M.L.	Devisé	Total	%	M.L.	Devisé	Total	%
	FAD	3,18	1,62	4,80	73,96	3,82	0,98	4,80	65,75
	Gouvernement	0,07	0,03	0,10	1,54	-	0,21	0,21	2,88
	SBEE	1,05	0,54	1,59	24,50	1,36	0,93	2,29	31,37
	Total	4,30	2,19	6,49	100,00	5,18	2,12	7,30	100,00
	Pourcentage	67,11	32,89	100		70,96	29,04	100	

N°	Composantes	Coût à l'évaluation En millions d'UC				Coût à l'achèvement en millions d'UC			Ecart		
		FAD	Gvt	SBEE	Total	FAD	Gvt	SBEE	Total	Ecart	%
A.	Extension du réseau MT et lignes mixtes	2.37	0.06	0.80	<b>3.23</b>	2.78		1.04	<b>3.82</b>	0.59	18.27
B.	Postes de transformation	0.07	0.00	0.02	<b>0.09</b>	0.08		0.03	<b>0.12</b>	0.03	33.33
C.	Extension du réseau BT et distribution	0.42	0.01	0.14	<b>0.57</b>	0.50		0.19	<b>0.69</b>	0.12	21.05
D.	Réalisation des branchements BT	0.70	0.01	0.23	<b>0.94</b>	0.84	0.21	0.32	<b>1.36</b>	0.42	44.68
E.	Matériel exploitation et gestion des abonnés	0.67	0.01	0.23	<b>0.91</b>	0.39		0.63	<b>1.02</b>	0.11	12.09
F.	Etudes, contrôle et surveillance des travaux	0.51	0.01	0.17	<b>0.69</b>	0.18		0.08	<b>0.26</b>	-0.43	-62.32
G.	Audit externe	0.06	0.00	0.00	<b>0.06</b>	0.03			<b>0.03</b>	-0.03	-50.00
<b>Coût total du projet</b>		<b>4.80</b>	<b>0.10</b>	<b>1.59</b>	<b>6.49</b>	<b>4.80</b>	<b>0.21</b>	<b>2.29</b>	<b>7.30</b>	0.81	12.48
<b>Pourcentage</b>		<b>73,96</b>	<b>1,54</b>	<b>24,50</b>	<b>100</b>	<b>65,75</b>	<b>2,88</b>	<b>31,37</b>	<b>100</b>		

(1 UC = 788,808 Fcfa cours du mois de novembre 2005)

Allocations en UC		FAD	SBEE	Gouvernement	Total
1	Montant alloué	4,80	2,29	0,21	7,30
2	Montants engagés	4,80	2,29	0,21	7,30
3	Montants non engagés	-	-	-	-
4	Montants décaissés	4,63	2,29	0,21	7,09
5	Montants non décaissés	0,17	-	-	0,17
6	Montants engagés non décaissés	0,17	-	-	0,17
7	Taux des engagements %	100	100	100	100
8	Taux d'exécution du prêt %	96,46%	100	100	97,12



**BENIN – ELECTRIFICATION DE 17 CENTRES RURAUX  
RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET**

**Annexe 4**

**COUTS PAR FOURNISSEURS – DECAISSEMENTS PAR CATEGORIE**

COUTS PAR FOURNISSEURS									
N° Contrat	N° Demande	Référence Contrat	Code	Fournisseurs	Devise	Montant	Avenants	Montant	
								Décaissé	Non décaissé
5000014958	14471	Marché n°5521/02/SBEE/DG	9900009701	DECON --CONSUL	EUR	212.832,00	0,00	212.832,00	0,00
5000016445	15671	Marché n°598/03/SBEE/DG	9900002408	RMT INDUST. ELEKTROTECHN	EUR	3.754.078,62	391.444,27	4.122.330,15	23.192,74
5000016445	15671	Marché n°598/03/SBEE/DG	9900002408	RMT INDUST. ELEKTROTECHN	XOF	591.577.902	- 15.213.434	576.364.468	0
5000019183	17784	/SBEE/DG/CESP	9900008260	AFRIQUE AUDIT & CONSULTING	XOF	21.935.323	0	21.935.323	0
5000019218	17810	N° 151/MFE/CNMP/SP	9900014191	GROUPEMENT ICBM/GC	XOF	212.170.954	0	212.170.954	0

DECAISSEMENTS PAR CATEGORIE							
Ldv Référence	Devise	N° Demande	Montant En Devise	Montant en UC			Solde
				Montant Décaissé	Montant Approuvé	Montant Non Décaissé	
<b>BIENS</b>							
1/BJ/2005/22067	EUR	DP NO16A	263.100,33	217.233,62	217.326,93	3.672.766,38	3.672.673,07
1/BJ/2005/21967	EUR	DP NO17	105.151,20	86.672,60	86.857,31	3.586.093,78	3.585.815,76
1/BJ/2005/21579	EUR	DP NO16	86.738,80	72.178,88	72.045,78	3.513.914,90	3.513.769,98
1/BJ/2005/20935	EUR	DP NO15	150.028,74	124.642,75	125.159,54	3.389.272,15	3.388.610,44
1/BJ/2005/18945	XOF	DP NO13	124.498.206	163.094,53	162.926,55	3.226.177,62	3.225.683,89
1/BJ/2004/17506	EUR	DP NO11	423.758,73	365.035,47	368.405,76	2.861.142,15	2.857.278,13
1/BJ/2004/16690	EUR	DP NO09	364.778,50	308.626,92	306.564,89	2.552.515,23	2.550.713,24
1/BJ/2004/16682	XOF	DP NO09 BIS	274.297.692	354.617,03	351.430,77	2.197.898,20	2.199.282,47
1/BJ/2004/16697	EUR	DP NO08	390.988,96	330.802,71	328.592,53	1.867.095,49	1.870.689,94
1/BJ/2004/15992	XOF	DP NO07	59.225.150	74.651,61	75.597,92	1.792.443,88	1.795.092,02
1/BJ/2004/16000	EUR	DP NO07BIS	23.051,35	19.059,21	19.312,62	1.773.384,67	1.775.779,40
1/BJ/2004/15610	EUR	DP NO06	644.409,72	534.238,96	539.589,13	1.239.145,71	1.236.190,27
1/BJ/2004/14707	EUR	DP NO05	919.550,11	762.485,68	756.688,12	476.660,03	479.502,15
1/BJ/2003/12535	XOF	DP NO03	118.343.420	146.445,42	147.354,41	330.214,61	332.147,74
1/BJ/2003/12543	EUR	DP NO04	750.773,71	609.418,98	613.201,87	-279.204,37	-281.054,13
<b>TRAVAUX</b>							
1/BJ/2005/22066	XOF	DP NO18	212.170.954	267.229,94	266.611,07	92.770,06	93.388,93
<b>SERVICES</b>							
1/BJ/2005/22455	XOF	DP NO19	8.774.129	0,00	11.109,42	550.000,00	538.890,58
1/BJ/2005/22456	EUR	DP NO20	42.561,60	0,00	35.349,29	550.000,00	503.541,29
1/BJ/2002/07601	EUR	DP NO1	42.567,60	31.736,31	31.705,58	518.263,69	471.835,71
1/BJ/2003/09104	EUR	DP NO2	42.567,60	33.366,20	33.011,96	484.897,49	438.823,75
1/BJ/2005/21571	XOF	DP NO14	13.161.194	16.695,48	16.710,91	468.202,01	422.112,84
1/BJ/2005/19370	EUR	DP NO12	42.567,60	36.300,96	36.335,05	431.901,05	385.777,79
1/BJ/2004/16847	EUR	DP NO10	42.567,60	36.282,71	36.223,12	395.618,34	349.554,67

ETAT DES DECAISSEMENTS DU FAD EN MILLIONS D'UC							
Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Prévisions	0,19	1,68	1,68	1,25	-	-	4,8
Réalisations	0,00	0,03	0,78	2,4	1,42	0,17	4,8
Pourcentage (%)	0,00	0,63	16,25	50,00	29,58	3,54	100

## CALCUL DES TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### Hypothèses pour le calcul du TRI

L'analyse financière a été menée sur la base des hypothèses suivantes :

#### Produits :

L'énergie vendue est produite à hauteur de 20% par la CEB et 80% achetée de la CEB. Chaque abonné consomme 90 kW/h en moyenne. A partir de 2008, la zone du projet sera interconnectée au réseau CEB. Le prix moyen des ventes est de 84 FCFA/kWh ; Le nombre de branchements est de 3150 en 2005 et 7000 en 2006. A partir de 2007, il sera proportionnel au cash-flow du projet. Il est facturé à 50.000 FCFA au client ; le prix de location du compteur est de 6.000 FCFA pour la BT et 172.000 FCFA la MT. La remise après coupure est facturée à 3500 FCFA.

#### Charges :

Le prix d'achat d'énergie de la CEB est de 50.000 FCFA et coût de l'énergie produite de la SBEE est de 76,86 FCFA.

Le taux de perte du réseau est de 4% au cours des 5 premières années, 7% entre la 6ème et 10ème année et 10% par la suite.

Le coût du branchement est de 45.000 FCFA et le prix du matériel du branchement est de 40.000 FCFA.

Pour les charges courantes on a utilisé les ratios de la SBEE : la consommation des pièces de rechange est de 2 FCFA /kWh, 3,25 par kWh, les amortissements sur 20 ans.

## HYPOTHESES POUR LE CALCUL DU TRIE

Dans la situation sans le projet :

Les ménages utilisent le pétrole et l'huile pour l'éclairage et pour faire fonctionner les réfrigérateurs. Ils utilisent également les piles et les batteries pour la radio, la télévision et l'éclairage par les torches. Ils utilisent aussi le charbon pour le fer à repasser. Selon des enquêtes qui ont été menées sur le terrain, les dépenses annuelles moyennes sont de 50.000 FCFA par ménage.

Les professionnels ayant de petites entreprises, utilise les groupes électrogènes. Les petites entreprises sont les moulins à grains, les décortiqueuses de riz et les menuiseries. Le coût moyen de cette auto génération, selon des enquêtes, est de 160 FCFA/kWh. Cette auto génération représente 5% du total de l'économie d'énergie.

Avec le projet

Les avantages économiques sont de 50.000 FCFA par ménage et de 160 FCFA/kWh. Le coût économique relatif au fonctionnement représente 3% du total des investissements. Il est entendu que le coût du projet utilisé dans le calcul du TRIE est hors taxe et hors droits de douanes.

**BENIN – ELECTRIFICATION DE 17 CENTRES RURAUX  
RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET**

<b>CALCUL DU TAUX DE RENTABILITE INTERNE ECONOMIQUE</b>						
En millions de FCFA						
Année	Coût d'Investissement	Charges d'Exploitation	Economies Éclairage	Collectifs Auto génération	Total	Flux des Avantages
2002	27922515					-27922515
2003	1513510794					-1513510794
2004	1932160408					-1932160408
2005	1589587204	151895428	186540000	32234112	218774112	-1522708520
2006		151895428	350000000	60480000	410480000	258584572
2007	172386188	151895428	541540209	93578148	635118357	310836741
2008	126618995	151895428	682227981	117888995	800116976	521602553
2009	177833756	151895428	879821044	152033076	1031854120	702124936
2010	181390432	151895428	1081365968	186860039	1268226007	934940147
2011	185018240	151895428	1286941791	222388541	1509330332	1172416664
2012	188718605	151895428	1496629129	258617514	1755246643	1414632610
2013	192492977	151895428	1710510215	295576165	2006086380	1661697975
2014	196342837	151895428	1928668923	333273990	2261942913	1913704648
2015	200269693	253159046	2151190804	371725771	2522916575	2069487836
2016	202272390	253159046	2375937904	410562070	2786499974	2331068538
2017	204295114	253159046	2602932476	449786732	3052719208	2595265048
2018	206338065	253159046	2832196993	489403640	3321600633	2862103522
2019	208401446	253159046	3063754155	529416718	3593170873	3131610381
2020	210485460	253159046	3297626889	569829926	3867456815	3403812309
2021	212590315	253159046	3533838350	610647267	4144485617	3678736256
2022	214716218	253159046	3772411926	651872781	4424284707	3956409443
2023	216863380	253159046	4013371238	693510550	4706881788	4236859362
2024	219032014	253159046	4256740142	735567697	4992307839	4520116779
					<b>TRIE</b>	<b>19%</b>

<b>CALCUL DU TAUX DE RENTABILITE INTERNE FINANCIERE</b>					
En millions de FCFA					
Années	Investissements	Produits	Charges	Cash flow	Montant à Actualiser
2002	27 922 515				- 27 922 515
2003	1 559 551 299				- 1 559 551 299
2004	1 932 160 408				- 1 932 160 408
2005	1 589 587 204	559 545 384	422 488 624	137 056 760	- 1 452 530 444
2006		855 858 400	663 888 114	191 970 286	191 970 286
2007	191 970 286	1 325 675 633	1 149 948 356	175 727 277	- 16 243 009
2008	137 056 760	1 560 638 254	1 325 827 421	234 810 833	97 754 074
2009	234 810 833	2 184 859 971	1 640 630 714	544 229 257	309 418 424
2010	239 507 050	2 711 773 394	2 040 030 238	671 743 155	432 236 106
2011	244 297 191	3 249 225 085	2 411 272 001	837 953 083	593 655 892
2012	249 183 135	3 797 425 809	2 789 938 600	1 007 487 210	758 304 075
2013	254 166 797	4 356 590 549	3 174 354 812	1 182 235 737	928 068 939
2014	259 250 133	4 926 938 583	3 561 024 672	1 365 913 911	1 106 663 778
2015	264 435 136	5 508 693 578	4 058 355 647	1 450 337 930	1 185 902 794
2016	267 079 487	6 093 270 343	4 590 113 243	1 503 157 100	1 236 077 612
2017	269 750 282	6 683 692 876	5 030 709 010	1 652 983 866	1 383 233 584
2018	272 447 785	7 280 019 634	5 475 755 964	1 804 263 671	1 531 815 886
2019	275 172 263	7 882 309 660	5 925 298 615	1 957 011 045	1 681 838 782
2020	277 923 986	8 490 622 587	6 379 381 921	2 111 240 666	1 833 316 680
2021	280 703 225	9 105 018 642	6 838 051 287	2 266 967 355	1 986 264 129
2022	283 510 258	9 725 558 658	7 301 352 577	2 424 206 081	2 140 695 824
2023	286 345 360	10 352 304 074	7 769 332 107	2 582 971 967	2 296 626 607
2024	- 221 713 329	10 985 316 945	8 242 036 660	2 743 280 285	2 964 993 614
				<b>TRI</b>	<b>12%</b>

**BENIN – ELECTRIFICATION DE 17 CENTRES RURAUX  
RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET**

**Annexe 6**

**BILAN ET COMPTES DE RESULTAT DE LA SBEE**

(En millions F.CFA)	Ex SBEE			SBEE		
	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	.01/01/04	31/12/2004	30/09/05
<b>Actif</b>						
Actif immobilisé	64970	61021	61721	36329	49623	68801
Stocks	4353	3244	5045	3848	3199	3392
Clients	17559	27277	30149	24603	26669	20394
Autres créances	7087	6427	3813	2534	5616	13670
Valeurs disponibles	2082	3613	4190	3937	3639	2190
SONEB Compte séparation				5394	5394	5394
Résultat	1511					
<b>Total Actif</b>	<b>97562</b>	<b>101582</b>	<b>104918</b>	<b>76645</b>	<b>94140</b>	<b>113841</b>
<b>Passif</b>						
Capital appelé	11000	11000	11000	5427	5427	5427
Capital				10000	10000	10000
Capital non appelé				4573	4573	4573
Réserves	3665	3665	3946			103
Report à nouveau	-14633	-16144	-15188			248
Provisions				4000	2371	
Subventions d'investissement	17290	13671	14302		196	1038
Dettes à MLT	59215	58582	53624	32169	36826	57999
Fournisseurs	9102	14966	18759	18221	24813	23369
Dettes fiscales	5203	8076	10199	10199	10406	12082
Autres Dettes à CT	6720	5890	7814	6629	13585	13364
Résultat		1876	462		516	211
<b>Total Passif</b>	<b>97562</b>	<b>101582</b>	<b>104918</b>	<b>76645</b>	<b>94140</b>	<b>113841</b>
Fonds propres	17322	14068	14522	9427	8510	7027
Capitaux permanents	76537	72650	68146	41596	45336	65026
Augment capitaux perm		-3887	-4504	-26550	3740	19690
Augment. Immobilisation		-3949	700	-25392	13294	19178
Immobilisations	64970	61021	61721	36329	49623	68801
fonds roulement/CA	0,30	0,24	0,12			
Capitaux permanents. /immobilisation	1,18	1,16	1,10	1,14	0,90	0,94
Passif circul. /Actif circul	16,30	21,91	14,17	16,73	23,20	27,32
<b>fonds de roulement</b>	<b>11567</b>	<b>11629</b>	<b>6425</b>	<b>5267</b>	<b>-4287</b>	<b>-3775</b>
<b>(FR*360)/CA en jours</b>	<b>108</b>	<b>87</b>	<b>43</b>			

	l'ex- SBEE			Compte résultats SBEE	
	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	30/09/05
Ventes elect.CEB	26951	32973	35820	37538	28533
Ventes production SBEE	11577	14715	17552	10865	9636
Produits accessoires	79	263	200	373	45
Chiffres d'affaires	38607	47951	53572	48776	38214
Autres produits	4433	1328	914	1837	553
Production immobilisée	3049	1047	1669	2323	2825
Total produit exploitation	46089	50326	56155	52936	41592
Achat CEB	16408	22183	24234	27646	21173
Matière consommable	10442	9088	11592	8564	6793
Services extérieurs	2499	3300	3910	3200	3070
impôt et taxes	1153	1400	1034	1047	502
autres charges	1867	463	971	1052	194
total charge exploitation	32369	36434	41741	41509	31732
Valeur ajoutée	13720	13893	14415	11428	9307
Personnel	7424	8068	7933	5998	4292
Résultat brut d'exploitation	6296	5825	6482	5430	5015
Dotation aux amortissements.	9647	7779	9199	4885	3990
Solde financier	-2889	193	1480	-1061	-1114
Résultat exceptionnel	4945	3876	1966	1541	491
Résultat avant impôt	-1295	2115	729	1025	402
Impôt	-216	-239	-267	-509	-191
Résultat net	-1511	1876	462	516	211
Résultat brut/chiffres d'affaire	16,31	12,15	12,10	11,13	13,12
Résultat net /chiffres d'affaire		3,91	0,86	1,05	0,55
Résultat net/fonds propres		13,34	3,18	6,06	3,00

**BENIN – ELECTRIFICATION DE 17 CENTRES RURAUX  
RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET**

**Annexe 7**

**EVALUATION DE LA PERFORMANCE ET NOTATION**

<b>FORMULAIRE 1 PERFORMANCE DE L'EXECUTION</b>			
<b>N°</b>	<b>CRITERE D'EVALUATION</b>	<b>NOTE (1 à 4)</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1	Respect du calendrier général	2	L'exécution du projet a enregistré un retard de 23 mois
2	Respect du barème des coûts	4	L'enveloppe a servi à électrifier 28 centres au lieu de 17
3	Respect des clauses	4	Toutes les clauses de l'accord du prêt ont respectées
4	Adéquation du suivi, de l'évaluation e des rapports	2	L'organe d'exécution et l'ingénieur conseil ont soumis régulièrement les rapports d'avancement du projet.
5	Opérations satisfaisantes	4	Les commandes ont été respectées et les spécifications techniques des matériels sont conformes à celles prévues dans les cahiers de charges et du DAO.
	Total	16	
	Evaluation globale de la performance à l'exécution	3.2	L'évaluation globale de l'exécution du projet est satisfaisante

<b>FORMULAIRE 2 PERFORMANCE DE LA BANQUE</b>			
<b>N°</b>	<b>CRITERE D'ÉVALUATION</b>	<b>NOTE (1 à 4)</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1	Lors de l'identification	3	La Banque a participé à la définition du projet.
2	Lors de la préparation du projet	3	La Banque a effectué une mission de préparation et s'est assurée que le projet figure dans le PIP, dans le DSRP et dans le DSP.
3	A l'évaluation	4	La Banque a cerné tous les aspects du projet a posé des conditions pertinentes.
4	Lors de la supervision	4	Du démarrage du projet jusqu'à l'achèvement la Banque a effectué 6 missions de supervision (soit 1,5 par an) au cours desquelles des décisions importantes ont été prises.
	Evaluation d'ensemble de la performance de la Banque	3,5	La performance de la Banque a été satisfaisante

<b>FORMULAIRE 3 IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>N°</b>	<b>Indicateurs des composantes</b>	<b>NOTE (1 à 4)</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1	Pertinence et réalisation des objectifs	4	Le projet a atteint ses objectifs et a dépassé.
i	Politique macro-économique	4	Le projet s'intègre dans le plan national d'électricité
ii	Politique sectorielle	4	Le projet constitue une composante du programme de développement du secteur ;
iii	Volet matériel	4	Les résultats du projet ont dépassé les prévisions ;
iv	Volet financier	4	Les ressources financières ont été suffisantes pour réaliser toutes les composantes du projet.
v	Réduction de la pauvreté, aspect social et problématique hommes – femmes	3	Le projet crée des opportunités pour le développement socio économique ; améliore les conditions de la femme, réduit l'exode rural.
vi	Environnement	3	Pas d'impacts négatifs directs
vii	Promotion du secteur privé	3	Le projet a crée les conditions pour créer des petites entreprises.
2	Développement Institutionnel	3	Les performances institutionnelles du projet ont été satisfaisantes.
i	Cadre institutionnel (dont restructuration)	2	L'organe d'exécution n'a pas été satisfaisant
ii	Systèmes financiers et intégrés de gestion, dont système d'audit	2	Pas de procédure – l'audit a été fait en retard
iii	Transfert de technologie	4	Les ingénieurs de la cellule ont suivi l'ingénieur conseil et l'entreprise. Le transfert de technologie a été réalisé.
iv	Dotation en effectifs qualifiés (dont rotation) formation et personnel de contrepartie	3	Le personnel technique de la cellule est de bon niveau. Il a été formé aux règles d'acquisition.
3	Durabilité	3	La durabilité du projet est satisfaisante.
i	Engagement continu de l'emprunteur	3	L'emprunteur s'est engagé à réaliser un nouveau cadre institutionnel du secteur. Le secteur de l'électricité a été séparé

**BENIN – ELECTRIFICATION DE 17 CENTRES RURAUX  
RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET**

			de celui de l'eau. D'autres réalisations sont éminentes.
ii	Politique environnemental	3	Le gouvernement a adopté une politique environnementale judicieuse matérialisée par plusieurs actions positives
iii	Cadre Institutionnel	3	Le nouveau code d'électricité est soumis à l'assemblée nationale pour adoption. L'ABERME a été créée. Les documents pour la création des organes de régularisation sont prêts.
iv	Viabilité technique et dotation en effectifs	3	La SBEE entretient correctement le réseau électrique. Elle a un effectif suffisant pour entretenir le réseau. La technique est facile à entretenir
v	Viabilité financière et mécanisme de recouvrement des coûts	3	Le montant des arriérés est inférieur à 3mois .La formule de révision des prix est en cours d'être adoptée. Les interconnexions qui permettent à la SBEE d'avoir de l'électricité à bon marché, sont en cours d'être réalisées
vi	Viabilité économique	3	Des petits projets sont en cours d'études. Le commerce se développe. Les habitants de la zone du projet utilisent l'électricité à la place de l'auto génération.
vii	Viabilité environnementale	3	Le gouvernement a pris des mesures pour préserver l'environnement.
viii	Continuité de l'exploitation et de l'entretien (disponibilité des fonds pour couvrir les charges récurrentes, des devises, des pièces de rechange, des ateliers, etc...)	3	Les comptes d'exploitation du projet dégagent un résultat couvrant largement les frais d'entretien et permettant le développement du réseau.
4	Taux de rentabilité économique	3	19% La rentabilité économique est satisfaisante
	<b>Evaluation globale des résultats</b>	<b>3,03</b>	

**BENIN – ELECTRIFICATION DE 17 CENTRES RURAUX  
RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET**

**Annexe 8**

**RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI**

<b>PRINCIPALES OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>ACTIONS DE SUIVI</b>	<b>RESPONSABILITES</b>
<b><i>Formulation et bien fondé du Projet</i></b>			
Le projet rentre dans le cadre de la stratégie de développement à moyen terme de l'électrification rurale.	Poursuivre l'effort de l'électrification rurale.	Envisager le financement d'autres projets similaires.	Gouvernement SBEE Banque, Bailleurs de fonds
<b><i>Exécution de Projet</i></b>			
Le projet a accusé un retard de 23 mois du à la satisfaction des conditions relatives à la ratification et au nombre de signataires des contrats.	Accélérer la ratification des prêts et réduire le nombre de signataires de contrats.	Amorcer et maintenir une concertation entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds.	Gouvernement SBEE Banque, Bailleurs de fonds
<b><i>Respects des conditions de prêt :</i></b>			
L'emprunteur et l'organe d'exécution ont respecté les conditions du prêt.	Former et informer les différents intervenants aux projets notamment sur les règles d'acquisition des biens et services et sur les conditions générales applicables aux accords de prêts.	Formation du personnel de l'emprunteur et de la cellule d'exécution.	Gouvernement Banque
<b><i>Evaluation de la performance globale et les résultats du Projet</i></b>			
La performance globale et les résultats sont satisfaisants.	Poursuivre les investissements relatifs au transport et à la distribution de l'énergie électrique. Encourager les interconnexions; ne produire l'énergie thermique qu'en cas d'extrême nécessité.	Rechercher le financement à des conditions concessionnel les.	Gouvernement Banque Bailleurs de fonds
<b><i>Durabilité</i></b>			
Les perspectives de durabilité sont bonnes.	-Poursuivre les réformes institutionnelles. -consolider les ressources de la SBEE	-Faire approuver le code de l'électricité par l'Assemblée Nationale; créer les organes de régulation du secteur de l'électricité. -libérer le capital non appelé de la SBEE; n'investir qu'avec des ressources adéquates	Gouvernement Banque Bailleurs de fonds

## OBSERVATIONS DE L'EMPRUNTEUR SUR LE RAPPORT DE LA BANQUE

La lecture du rapport de la Banque appelle de notre part les observations ci-après :

1 Après la signature d'un accord de prêt, il serait bon qu'une mission de la Banque se déplace au Bénin pour discuter avec les autorités gouvernementales des dispositions qu'elles doivent prendre pour satisfaire les conditionnalités de mise en vigueur du prêt et les conditionnalités du premier décaissement.

2 Une mission du genre a permis au Bénin de gagner 12 mois dans l'exécution du deuxième projet d'électrification rurale.

3 Après le passage de la dernière mission de la Banque, la partie béninoise a tiré leçon des observations de la Banque et a procédé aux réformes ci-après :

3.1 Le nombre de structures qui assistent aux travaux de dépouillement des offres est passé de 15 à 8.

3.2 Le nombre de signataires des contrats est passé de 6 à 4. Désormais, vont signer les contrats : Le cabinet ou l'entreprise de travaux, le maître d'ouvrage, le Directeur National des marchés publics, le Ministre béninois chargé des Finances.

4 La cellule d'exécution et de suivi des projets financés par la Banque est détachée de la direction générale de la SBEE et logée dans un immeuble sis au quartier cocotier à Cotonou. Elle a été dotée d'un nouveau véhicule 4x4 Mitsubishi pour les déplacements sur le terrain. Un autre véhicule est attendu dans huit (8) mois.

5 La cellule est maintenant dotée d'une comptable qui s'occupe à plein temps de la comptabilité du projet. Mais elle ne dispose pas encore de manuel de procédures administratives, financières et comptables.

6 La cellule a une dotation mensuelle en carburant mais elle n'a malheureusement pas de caisse menues dépenses.



**SOURCES D'INFORMATION**

**BANQUE**

- 1) Rapport d'évaluation du projet
- 2) Rapports de supervision
- 3) Dossiers de la Banque sur les projets

**SBEE**

- 4) Les 7 rapports d'avancement de la cellule d'exécution
- 5) Le rapport d'achèvement
- 6) Les états financiers 2001 -2004 et une situation provisoire arrêtée au 30/09/2005
- 7) Les rapports d'activités.
- 8) Les rapports d'audit du projet.
- 9) Le rapport de 2002 sur la tarification et un rapport sur l'indexation de tarifs en 2004.
- 10) Le rapport des travaux de séparation comptables au 31/12/2003.

**MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE**

- 11) Décret 2003-204 du 12/06/2003 portant création de la SONEB
- 12) Décret 2004-098 du 01/03/2004 portant création de la SBEE
- 13) Décret 2004- 424 du 04/08/2004 portant création de l'ABERME.